

Conseil scientifique de l'ENS

26 juin 2024

Projet de procès-verbal

Membres nommés présents :

Jean JOUZEL, Président du conseil scientifique, directeur de recherche émérite, Vice-président du GIEC

Pascal HERSEN, directeur du laboratoire de physico-chimie, Institut Curie

Catherine JESSUS, directrice de recherche, CNRS

Justine LACROIX, professeure de théorie politique, Université libre de Bruxelles (Belgique)

Felwine SARR, professeur à l'université de Duke, Durham, Caroline du Nord (EUA)

Anne-Marie TURCAN-VERKEK, directrice d'études, École pratique des hautes études

Membres nommés absents - procurations :

Jean-Pierre BOURGUIGNON, mathématicien

Annabel DESGRÉES du LOÛ, directrice de recherche, Institut de recherche pour le développement.

Saadi LAHLOU, directeur, Institut d'études avancées de Paris

Brigitte MARIN, directrice, École française de Rome

Membres élus présents :

Représentants des professeurs des universités et assimilés :

Jean-François ALLEMAND, département de physique

Dimitri EL MURR, département de philosophie

Représentants des autres catégories de personnels d'enseignement et de recherche :

Jean TRINQUIER, département des sciences de l'Antiquité

Sergii RUDIUK, département de chimie

Représentants des ingénieurs d'études et ingénieurs de recherche :

Christophe BATARDY, département des sciences de l'Antiquité

Représentants des normaliens élèves :

Alice MUNOZ-GUIPOUY, département géographie et territoires

Représentants des normaliens étudiants, mastériens et doctorants :

Alexandre LANAU, département de biologie

Ky NGUYEN, département d'informatique

Membres élus absents - procurations :

Stella MANET, bibliothèque

Noé CLAVIER, département de physique

Membres de droit :

Frédéric WORMS, directeur

Anne CHRISTOPHE, directrice adjointe Sciences

Valérie THEIS, directrice adjointe Lettres

Igor GROUDIEV, directeur de la bibliothèque générale

Clotilde POLICAR, directrice des études Sciences

Invités permanents :

Myriam FADEL, directrice générale des services
Stéphanie TROUFFLARD, cheffe de cabinet
Emmanuel BASSET, délégué auprès du directeur

Invités sur des points spécifiques :

Cédric GUILLERME, directeur des relations internationales
Marc GURGAND, directeur du département d'économie
Lorna KIERSZENBLAT, responsable du pôle des affaires juridiques

ORDRE DU JOUR

Accueil des nouveaux membres du conseil scientifique	4
Élection de la présidente ou du président du conseil scientifique	4
Introduction de la présidente ou du président du conseil scientifique	5
Introduction du directeur	5
Approbation du procès-verbal du conseil scientifique du 6 février 2024	12
I. Recherche et formation	13
1. Distinctions	13
2. Actions incitatives 2024 - bilan	13
3. Point sur le recrutement des enseignants-chercheurs : campagne 2024	17
4. Diplôme d'établissement, Master Sciences de la durabilité	19
5. Mineures du diplôme de l'ENS	20
6. Point sur les grands programmes PSL	23
7. Présentation d'une activité de recherche et formation (département d'économie)	28
II. Points divers	34
1. Plan d'action de lutte contre les VSS : point de situation	34
2. Relations internationales, point d'étape	38
3. Événementiels : Nuit de l'énergie	42
III. Questions diverses	43

La séance est ouverte à 9 h 06.

Accueil des nouveaux membres du conseil scientifique

Au nom de l'École normale supérieure, **Frédéric WORMS** souhaite la bienvenue aux membres du conseil scientifique. L'instance devant être formellement renouvelée, suite à l'élection de nouveaux membres et au renouvellement du mandat d'autres, sa présidence doit, dans un premier temps, être confiée au doyen d'âge, hors candidats et candidates déclarés à ce poste. Jean JOUZEL étant candidat au renouvellement de son mandat, Frédéric WORMS remercie Catherine JESSUS, nouvelle membre du conseil scientifique, d'avoir accepté de présider cette première partie.

Catherine JESSUS note qu'en raison de son grand âge, le difficile privilège lui revient de présider ce conseil pendant quelques minutes. Elle propose, en premier lieu, de procéder à un tour de table, qui permettra aux nouveaux membres de se présenter.

Frédéric WORMS signale que ce tour de table pourrait être l'occasion pour les membres nommés de faire éventuellement acte de candidature à la présidence du conseil scientifique.

Il est procédé à un tour de table.

Frédéric WORMS présente les excuses des membres suivants pour leur absence :

- Annabel DESGRÉES du LOÛ ;
- Brigitte MARIN ;
- Saadi LAHLOU ;
- Jean-Pierre BOURGUIGNON.

Élection de la présidente ou du président du conseil scientifique

Catherine JESSUS note l'absence de candidatures autres que celle de Jean JOUZEL à la présidence du conseil scientifique et invite ce dernier à prononcer quelques mots, avant que l'instance ne procède à l'élection.

Jean JOUZEL indique que lorsqu'il a rejoint le conseil scientifique il y a deux ans, Frédéric WORMS lui avait proposé d'en prendre la présidence, qu'il a acceptée. Il s'est efforcé de la conduire le mieux possible et serait heureux de continuer à le faire, en accord avec la direction de l'École normale, dans une certaine bonne humeur et en tout cas, dans un esprit de consensus.

Par ailleurs, Jean JOUZEL a grand plaisir à accueillir les nouveaux membres du conseil.

Frédéric WORMS explique que si aucun membre ne demande un vote à bulletin secret, le conseil scientifique peut procéder à l'élection à main levée.

Catherine JESSUS propose de passer au vote.

Le conseil scientifique élit Jean JOUZEL président du conseil scientifique de l'ENS-PSL à l'unanimité, moins 1 abstention.

Catherine JESSUS exprime le plaisir et l'honneur de voir Jean JOUZEL reprendre la présidence du conseil scientifique.

Jean JOUZEL remercie Catherine JESSUS d'avoir assuré la présidence durant cette première séquence.

Introduction de la présidente ou du président du conseil scientifique

Jean JOUZEL souligne que l'idée du conseil scientifique est d'avoir le maximum de temps pour interagir. Il invite Frédéric WORMS à ouvrir les échanges sur les points d'actualité de l'ENS

Introduction du directeur

Frédéric WORMS remercie tous les membres du conseil scientifique d'avoir accepté d'être proposés pour assumer cette charge, et de s'être présentés à l'élection en son sein. Il remercie également toute l'équipe de direction et celles de l'École pour tout le travail permettant à ce conseil de fonctionner. Il s'agit d'une très grande responsabilité commune.

Avant d'aborder l'actualité, Frédéric WORMS voudrait insister sur la manière dont ce conseil incarne deux fois l'École, ses missions et ses instances. La science est le cœur de la mission de l'ENS et le conseil est au cœur de ses instances. Par ailleurs, il voudrait évoquer un point un peu plus longuement, pour intégrer, dès le début de la discussion, une réponse à une question inscrite à l'ordre du jour par les élus étudiants. Il parlera ainsi des actualités de l'École et de sa place dans l'actualité. Cela l'amènera à revenir en détail sur les événements récents, en lien avec l'un des drames les plus terribles de l'actualité depuis le 7 octobre, dans le contexte de ce que l'on appelle encore le conflit israélo-palestinien. Il l'évoque à la demande des étudiants, mais il l'avait de toute façon prévu. Il reviendra ainsi sur la place précise de l'École dans cette actualité et les événements survenus le mois dernier.

Frédéric WORMS aborde en premier lieu l'actualité de l'École dans ses missions scientifiques en tant qu'institution, sachant que nombre des points qu'il évoquera seront traités au cours de la présente séance. C'est le rôle de ce conseil de donner son avis, son aval parfois, et de contribuer aux avancées scientifiques majeures, de recherche et de formation de l'École, dans sa structuration et au sein de l'université PSL.

Du côté des sciences, Frédéric WORMS souligne que dès sa prochaine séance, la direction informera le conseil d'une étape cruciale dans les divers départements de l'École normale et ses disciplines, notamment en termes de transition écologique, mais aussi en tant que celle-ci implique une transition sociale et sociétale. Des tournants majeurs sont en train de se produire, non sur une impulsion de haut en bas, ou une commande extérieure à la science elle-même, mais de l'intérieur des départements. Le conseil sera informé prochainement de projets mobilisant une perspective immobilière dans le cadre du contrat de plan État-Région (CPER), avec de grands travaux en cours au département physique. Une partie en est d'ores et déjà dédiée, de manière nouvelle, à des sciences tournées vers la transition. Seront annoncés également des tournants majeurs, à la charnière de la biologie et de la santé, du côté des géosciences, mais aussi des humanités.

De ce point de vue, la formation n'est pas en reste. Une présentation du nouveau master en sciences de la durabilité est prévue plus tard dans la séance. Tout à fait original, celui-ci est également tourné vers l'impact et la transition. Une évolution majeure conduit ainsi à une cristallisation de projets autour de ces enjeux. Ce ne sont pas les seuls, car certaines mineures du diplôme de l'ENS seront également présentées. Ce sont des avancées transversales à la formation au cœur de l'École d'aujourd'hui. En effet, aux côtés des grands piliers disciplinaires de chaque formation et de chaque

département de formation et de recherche, se développent de grands sujets transversaux, dans le cadre de mineures dans le diplôme. Ces dernières complètent les majeures et sont de plus en plus souvent transdisciplinaires et transversales, pour répondre aux défis contemporains.

D'autre part, les distinctions, qui seront présentées ce jour par Emmanuel BASSET, font partie des avancées de l'École en matière de recherche scientifique. Celle-ci est toujours au premier plan dans ses disciplines, grâce aux chercheurs et aux chercheuses des organismes. Aussi, l'établissement travaille beaucoup au soutien à leur apporter, dans des conditions qui seront exposées la semaine prochaine au conseil d'administration et sont budgétairement contraintes, sachant que l'École a aussi des projets forts de ressources propres et de compléments de financement.

Des avancées majeures ont également lieu au sein de l'université PSL. Ainsi, l'attribution du cluster IA s'est confirmée, pour un montant de 75 millions d'euros. C'est l'un des plus financés, sinon le plus financé au niveau national. Transversal et transdisciplinaire, il incarne l'excellence de la recherche, et l'École normale y joue un rôle central, avec d'autres établissements de PSL. En outre, l'Institut IA et société, porté par Anne BOUVEROT, présidente du conseil d'administration de l'ENS, réunit tout un ensemble d'enjeux. Il sera à la fois dans le cluster et en marge, sur les aspects sociaux et sociétaux de l'intelligence artificielle.

En outre, Anne CHRISTOPHE et Valérie THEIS feront un point sur les grands programmes PSL. L'École normale est très vigilante et soucieuse du devenir de ce qui était une école universitaire de recherche en humanités, Translitterae, brutalement interrompue par le gouvernement en avril dernier. Elle fait l'objet de négociations pour le financement de ce qui était déjà engagé, le redéploiement des financements en humanités et le soutien pérenne à certaines activités de formation en particulier, en lien avec la recherche.

Il se trouve qu'Anne-Marie TURCAN-VERKEK, membre de ce conseil, conduit cette mission « humanités », très centrale pour le maintien d'un certain nombre de projets. PSL a répondu à un appel récent à manifestation d'intérêt en SHS, en portant un projet sur les civilisations et en participant à d'autres, notamment sur les conséquences sociales de la transition. Parmi les grands programmes de PSL qui seront présentés à cette séance figure celui appelé TERRAE, qui est aussi au cœur des enjeux interdisciplinaires de transition. Ces avancées sont tout à fait majeures pour l'École, et de manière générale, PSL est lauréat de nombreux programmes nationaux et internationaux.

Pour ce qui concerne l'École normale comme institution, Frédéric WORMS signale que l'examen du point de l'ordre du jour relatif aux éditions Rue d'Ulm est reporté, car toutes les conditions ne sont pas réunies pour mener totalement à bien le projet, qui a été discuté non seulement avec la direction de ces éditions et de l'École, mais aussi un ensemble de collègues, dont certains sont élus dans ce conseil. Ce projet de refondation des éditions Rue d'Ulm est à présent dans sa dernière ligne droite. Cependant, il reste une ou deux conditions à remplir pour le présenter complètement, ce qui conduit la direction à reporter l'examen de ce point à la prochaine séance.

Frédéric WORMS annonce en outre que le prochain conseil aura confirmation du recrutement d'un nouveau directeur de la communication, qu'il ne peut présenter que tout à fait indicativement pour l'instant. Ce dernier pourra également se charger, en lien avec la transition, des responsabilités sociétales environnementales (RSE) de l'École, qui seront évoquées prochainement, dans le cadre d'un point sur le programme DIMENSion durable. Ce recrutement est tout à fait essentiel pour l'ENS.

Sur le plan institutionnel, Frédéric WORMS signale que deux points très importants seront abordés ce jour. Le premier, qui concerne l'état de l'action de l'École contre les violences sexistes et sexuelles, sera présenté par Myriam FADEL, et le second, sur l'ensemble des relations internationales de l'École, sera évoqué par Cédric GUILLERME.

Au titre des événements, Frédéric WORMS précise que Stéphanie TROUFFLARD présentera la Nuit de l'énergie du 20 septembre. Il convient également de signaler une série d'événements majeurs en juin, notamment celui organisé le 18 juin à l'occasion du dévoilement sur le site de Jourdan de la plaque commémorative en hommage aux normaliennes mortes pour la France, et de l'inauguration du gymnase Jean Prévost, du nom d'un ancien élève, également mort pour la France dans le Vercors en 1944. À cet égard, Frédéric WORMS remercie Valérie THEIS, qui a inscrit ces deux événements dans le cadre du projet d'archives normaliennes.

Cela a également été l'occasion de l'ouverture d'un nouveau champ de recherche autour des Sevriennes, les élèves de l'École normale supérieure de jeunes filles, dont la mémoire est souvent occultée deux fois, en tout cas invisibilisée par rapport à celle des normaliens, avec une part de reprise en profondeur de l'histoire de l'École dans la société. Il s'agit de neuf figures mortes pour la France, avec chacune leur histoire. Une brochure admirable a été réalisée avec l'association des anciens élèves, et diffusée sur le site de l'ENS.

Frédéric WORMS en vient à la place de l'École dans l'actualité, toujours avec l'idée qu'elle est définie par ses statuts d'institution républicaine, et par ses missions du côté de la science et de la recherche, tout en étant ouverte sur le monde et la société, et pas imperméable aux sujets du monde. Pour ouvrir le débat demandé par les élus étudiants, il se concentrera sur les événements qui traversent le monde depuis le 7 octobre et ont appelé une construction précise de l'École et un cadre pour les aborder. Ils ont mis à l'épreuve ce dernier, d'une façon que tous les membres du conseil scientifique ont observé du 21 au 26 mai dernier. Il mettra aussi en avant le point où se situe aujourd'hui l'École pour reconstruire ce cadre et même le renforcer, de même que les actions nécessaires, légitimes et attendues d'elle.

Frédéric WORMS souligne à cet égard que depuis les attentats terroristes du 7 octobre, que l'École normale supérieure a dénoncés comme tels, elle a eu trois attitudes constantes, confirmées pendant les événements de mai dernier. La première consiste en une intervention non dans le débat général, mais dans le respect et le maintien des grands principes qui fondent l'École et dans la condamnation de ce qui les transgresse de façon grave. Il s'agit aussi de savoir ce qu'il convient de faire dans le cadre de ses missions pour répondre à ces événements, et avertir sur certains risques possibles en général, qui se sont avérés pendant cette période.

Du point de vue de la définition des limites, notamment morales et politiques, l'ENS a condamné peu de jours après le 7 octobre ces attentats terroristes, en indiquant sa solidarité avec toutes les victimes et en soulignant la vigilance à avoir sur le fait que la réponse à ces actes criminels et terroristes ne doit pas elle-même être susceptible de déborder de ces limites. Il ne s'agit pas pour l'École d'entrer dans le débat, mais de marquer les limites et d'agir dans le cadre de ses missions.

Dans ce contexte, l'École a indiqué à plusieurs reprises combien elle condamnait et condamnerait les crimes de guerre avérés et les transgressions de toutes ces limites, en particulier la manière dont les destructions liées à ce conflit touchent le monde universitaire. Parmi les victimes dont elle est solidaire figurent certaines appartenant au monde universitaire, mais aussi les universités elles-mêmes. L'École peut jouer, dans ce contexte, un rôle de marqueur de limites. À cet égard, Frédéric WORMS insiste sur l'importance de ne pas entrer dans le débat sur ce qui est controversé ou sur des solutions, mais simplement de marquer négativement certains seuils.

La deuxième réponse de l'École depuis octobre, devant les mobilisations, les inquiétudes et les questionnements de la communauté dans son ensemble, en particulier de certains étudiants, a consisté à construire un cadre lié à ses missions. Celui-ci s'est incarné dans plusieurs séminaires co-construits sur le modèle des séminaires d'élèves. S'agissant non seulement de normaliens et normaliennes, mais aussi d'étudiants et étudiantes, inscrits dans les masters et les doctorats, ils ont été appelés séminaires d'étudiants, validés par des collègues. Ont été ainsi organisés deux

séminaires intitulés respectivement « Penser avec la Palestine » et « À la recherche d'un discours commun israélo-palestinien », et un programme de recherche sur l'antisémitisme.

Ces séminaires, encadrés et suivis par les départements, ont fourni un cadre pour éclairer scientifiquement un débat dans lequel l'École n'entre pas en tant que telle. La limite peut paraître incertaine, mais elle est très claire et fondamentale pour l'ENS. Son projet consiste à mobiliser les disciplines concernées, avec le recul de la recherche pour fonder les arguments, que les personnes emploient ensuite dans leurs propres débats. L'École en tant que telle n'y entre pas, mais les éclaire par ses recherches et dans ses cadres, et continuera à le faire sur tous les sujets d'actualité. Frédéric WORMS remercie les départements de s'en saisir et de les valider, à l'instar de ce qu'ils font pour les séminaires d'élèves.

Par ailleurs, des activités associatives sont menées à l'École, dans un cadre différent, celui du débat public, qui doit aussi être respecté. Cela pose un enjeu majeur, et dès le début, l'ENS en a marqué les risques. Elle a immédiatement et toujours rappelé que tout acte ou propos relevant de violences racistes, xénophobes ou antisémites serait sanctionné. Depuis les journées de l'école inclusive de janvier dernier, la direction a été saisie par un groupe d'étudiants internationaux qui demandaient la mise en place de procédures de signalement de violences racistes, xénophobes ou antisémites. Il en existe déjà, mais comme dans le cas des violences sexistes et sexuelles, elles ne sont pas suffisamment connues et diffusées. Le conseil d'administration évoquera la semaine prochaine les résultats du groupe de travail chargé de cette question, et à l'instar de ce qui a été fait pour les violences sexistes et sexuelles, une charte sera proposée.

Ces risques sont donc présents depuis le début. La direction de l'École a dialogué d'emblée avec toutes ses communautés et incité chacun à lui signaler tout élément concernant ces risques, quel qu'il soit. Cependant, aucun signalement ne lui a été communiqué depuis octobre, et jusqu'à aujourd'hui, sur d'éventuelles transgressions de ces limites, lesquelles étaient présentes, respectées et surtout rappelées depuis le début, notamment à travers les prises de position sur ce que l'École en tant que telle peut faire dans le cadre de ses missions et ses avertissements sur les risques.

Le 21 mai dernier, ce cadre a été mis à l'épreuve par un groupe d'étudiants internes et de personnes extérieures à l'École, dont la direction ne sait d'ailleurs si toutes étaient des étudiants. Il était mobilisé pour pousser l'ENS à aller plus loin sur ces sujets. Une occupation de la cour aux Ernest du 45 rue d'Ulm a eu lieu, sous la forme d'un campement, et ce groupe a adressé des revendications à l'École. La réponse de cette dernière a été très cohérente avec les principes rappelés à l'instant, et visait à discuter d'éléments de ces revendications qui pouvaient éventuellement rentrer dans le cadre, celui-ci n'étant pas arbitraire et défini par une direction depuis son étage surplombant la cour aux Ernest. C'est un cadre institutionnel et républicain, partagé avec tous depuis le début.

Dans ce contexte, les discussions tenues avec les personnes qui occupaient ont toujours consisté à examiner ce qui, dans leurs revendications, pouvait rentrer dans ce cadre, ce qui était le cas de beaucoup d'éléments, de l'avis de la direction de l'École. Il s'agit, par exemple, d'actions de soutien interuniversitaire, un examen des revendications en séance des instances de l'ENS, comme aujourd'hui au sein de ce conseil scientifique, ou plus formellement encore, lors du conseil d'administration de la semaine prochaine.

D'autres éléments ne rentraient pas dans ce cadre, s'agissant par exemple de positions attendues de la direction de l'École, et un certain nombre de décisions relevant d'instances publiques, en particulier celle de ne plus travailler avec les universités d'un pays étranger, qui ne peut être prise en France que par le gouvernement. L'ENS est une institution publique à qui il n'appartient pas de décider de telle ou telle interdiction générale de travail. Il revient aux instances de fixer les limites négatives très précises de tel ou tel type de partenariat.

Au fur et à mesure de toutes ces discussions, la direction de l'École a également rappelé les risques de l'occupation, illégale en tant que telle, se déroulant dans un campus avec un internat et mobilisant des personnes extérieures. Au-delà des risques généraux, ces actions sont porteuses de risques spécifiques, qui se sont aggravés progressivement, et de manière flagrante, avec des interventions d'extérieurs appelant à être rejoints par des personnes dont les messages en ligne sont très suivis, par plus de 150 000 followers, des alertes transmises à la direction de manière très précise, etc. Cela a amené cette dernière à fermer, dans un premier temps, le campus de la rue d'Ulm pour éviter les risques les plus flagrants, et continuer les discussions en vue d'aboutir à des solutions dans le cadre de l'ENS.

Ces solutions ont été refusées par les personnes avec lesquelles la direction discutait, les risques étant d'ailleurs dans le flou de la discussion elle-même et la non-maîtrise de celle-ci par ses interlocutrices et interlocuteurs. Très graves en soi, ces risques se prolongeaient par ceux contenus dans des messages extérieurs, postés sur le site revendiqué par les occupants et auto-intitulé « ENS-Ulm en lutte ». Celui-ci a notamment diffusé des messages visant des membres précis du conseil d'administration et passibles de poursuites pénales. Toutes les limites clairement fixées par la direction de l'École, en termes de durée, de risques pour les personnes au 45, rue d'Ulm, de transgression, ont été franchies, même s'il n'y avait pas de dégradation immédiate de l'environnement de l'ENS. Cela a amené à la solution que la direction avait toujours présentée comme une limite, à savoir l'appel aux forces de l'ordre pour évacuer le campement.

Cette décision claire était assumée et la direction en mesure l'aspect de limite. Elle était devenue inévitable, pour toutes les raisons exposées à l'instant, y compris la durée, l'impossibilité de rentrer dans le cadre commun et l'aggravation des risques concrets pour les uns et les autres. L'ENS a indiqué aux forces de l'ordre qu'elle ne porterait pas plainte sur l'occupation elle-même. Aucune poursuite, ni pénale ni physique, ne sera donc engagée. L'évacuation s'est déroulée de façon gérée par les forces républicaines de l'ordre, avec cette saisine très précise de l'École, et la plus protectrice possible. Celle-ci a invité les victimes potentielles d'éventuels faits de violence et les témoins à les lui signaler. Toute l'équipe de la direction était présente physiquement pendant toute cette période, notamment le dimanche 26 mai, ce dont Frédéric WORMS l'en remercie. Des messages parviennent à la direction décrivant des faits, mais elle n'a pas reçu de témoignages au sens fort du terme, qui l'auraient formellement saisie, elle-même ou les forces de l'ordre, de quoi que ce soit.

Des discussions ont lieu sur le bien-fondé de ce diagnostic clair que la direction de l'École a posé sur ses critères, les limites et la réponse à celles-ci. Il n'y a pas de cadre sans limite. À cet égard, l'un des risques que l'ENS a rencontrés, et qu'elle rencontre encore, est celui ayant donné lieu à des dangers un peu contradictoires. L'établissement prend très au sérieux les violences racistes et xénophobes, et invite toutes celles et tous ceux qui voudraient signaler des actes ou des propos de ce genre à le faire. Pour l'instant, il n'a été saisi d'aucun signalement précis. Dans ce contexte, des perceptions extérieures et des risques de déformation de certains font que l'École est également exposée par des « témoignages ». Elle fait face, d'un côté comme de l'autre, à des propos qui se présentent comme tels, sans aller jusqu'à la force réelle d'un vrai témoignage.

Frédéric WORMS fait référence cet égard à un propos anonyme mentionnant des faits réels, ainsi que des faits déformés, voire mensongers, sur un événement survenu lors de la diplomation de l'École normale, le 24 mai dernier, déplacée au Collège de France puisque le campus d'Ulm était fermé. Ce « témoignage » anonyme a suscité une rafale d'articles et de tribunes dans une presse politisée et idéologique, sur le thème d'une prétendue complaisance de l'École avec l'antisémitisme, qui a fragilisé celle-ci. L'ENS est accusée d'être une école policière, d'un côté, et d'être complaisante, de l'autre, tout cela sur la base de propos qui ne sont pas de vrais témoignages mais la fragilisent dans le contexte en question.

À cet égard, Frédéric WORMS tient à souligner qu'il ne met pas en symétrie ces deux aspects, mais il existe tout de même un vrai risque de déformation des faits et de fragilisation de l'institution. La

démarche de l'ENS et les cadres sont très stricts. Elle reste extrêmement vigilante sur la liberté académique, la liberté d'expression, le respect des règles et le refus de toute violence raciste et antisémite. Elle a reçu, dans toutes les discussions menées sur le sujet, de forts témoignages sur le partage de ces principes de la part de toutes ses communautés, de toutes ses instances, de tous les collègues et étudiants et étudiantes. Des échanges ont été tenus sur la mise en œuvre de ces principes et de ces limites, que tout le monde comprend.

Frédéric WORMS évoque aussi la façon pour l'École de reconstituer ce cadre et même le renforcer, et agir à travers ses missions. Cédric GUILLERME présentera plus tard dans la séance les relations internationales de l'ENS, notamment ses actions en faveur des exilés et face aux situations de crise. Parmi ces dernières figure le soutien interuniversitaire, auquel l'École proposera aux étudiants de s'associer. À cet égard, Frédéric WORMS remercie l'université PSL qui a dégagé 200 000 euros dans son budget pour aider les exilés universitaires, étudiants et collègues, notamment palestiniennes et palestiniens.

L'École soutiendra également l'initiative que Cédric GUILLERME, son directeur des relations internationales, et la vice-présidente des relations internationales de PSL portent avec d'autres universités européennes, pour un soutien sur place des personnes qui ne peuvent pas quitter le pays. À cet égard, il convient de garder à l'esprit que de nombreux universitaires figurent parmi les victimes civiles, et que beaucoup de destructions de campus universitaires ont lieu dans le conflit en question, notamment à Gaza. L'École s'efforcera ainsi de construire un programme d'aide sur place, sur le modèle du soutien qu'elle a apporté aux étudiants libanais à Beyrouth. Elle renforcera également le cadre des séminaires de réflexion, de recherche et d'éclairage sur ces sujets, ainsi que sa vigilance sur les actes susceptibles de transgresser les limites légales.

En conclusion, Frédéric WORMS met en avant le rôle de l'École, en ce qui concerne tous les sujets, tant le conflit israélo-palestinien que le climat ou les principes démocratiques, qui consiste à marquer les limites négatives, à ne pas entrer dans le débat d'opinion, mais à éclairer les enjeux par la recherche et les disciplines. Les institutions de recherche et d'enseignement supérieur en général, les autres ENS, les autres établissements de PSL, France Université, tous sont aujourd'hui mobilisés pour défendre le rôle de la science dans la société et celui de la recherche dans l'éclairage des débats, y compris sur les problèmes sociaux. Il n'y a pas de société juste sans une recherche scientifiquement sociale. L'École revendique toutes les disciplines dans leur rigueur, leurs méthodes et leur cadre, pour éclairer les débats actuels.

Frédéric WORMS sait que ces institutions peuvent être fragilisées, aussi bien sur des enjeux généraux que dans des contextes démagogiques. Elles sont d'autant plus nécessaires, non seulement pour ce qui concerne le conflit israélo-palestinien, mais aussi le cadre général d'aujourd'hui. La recherche doit continuer à s'ouvrir et à agir sur le monde par ses propres moyens : la solidarité interuniversitaire, la recherche scientifique dans toutes les disciplines, une science indépendante, qui définit ses propres critères scientifiques sans se laisser imposer de surveillance ou de censure par qui que ce soit, mais qui respecte ses propres cadres, y compris déontologique. Cela est plus essentiel que jamais. Le conseil scientifique aura une place centrale dans les semaines, les mois et les années qui viennent, pour défendre ce rôle. Toute l'équipe de direction de l'ENS sera très vigilante pour défendre également ce que ces deux mots impliquent, « conseil » et « scientifique ». L'École normale tout entière agit dans ses missions scientifiques et ses instances statutaires.

Ky NGUYEN remercie Frédéric WORMS d'avoir engagé cette discussion. En premier lieu, il demande le maintien du conseil d'administration extraordinaire, figurant parmi les revendications émises durant la mobilisation évoquée ce jour. Il sollicite également le soutien du conseil scientifique quant à une motion qu'il est prévu de présenter lors du conseil d'administration de la semaine prochaine, qu'il soit ordinaire ou extraordinaire. Elle vise à dénoncer les crimes de guerre et à exprimer la solidarité de l'ENS envers l'ensemble des victimes du conflit. Dans ce cadre, les diverses

études et rapports sur les crimes de guerre doivent y être mentionnés absolument. Il ne s'agit pas de trancher la question en tant que telle.

Les auteurs de la motion aimeraient également voir publier un communiqué de presse sur les mêmes points, et surtout la réalisation d'évaluations sur les partenariats entrepreneuriaux et académiques en cours, en vue d'une discussion totalement légitime au conseil scientifique. Ils demandent aussi des benchmarks sur l'action et les positions des autres universités, par exemple celle de l'ENS de Lyon s'agissant de la motion de son conseil d'administration. Ils marquent enfin leur accord sur le principe d'une prise de distance vis-à-vis de l'accusation de complicité de l'École.

Ky NGUYEN fait part du souhait que l'ENS entreprenne des actions pour aider concrètement la communauté étudiante israélienne et palestinienne à la rentrée, comme l'a mentionné Frédéric WORMS en signalant le budget dégagé à cet effet par PSL.

Alexandre LANAU se propose d'apporter des compléments pour étayer les propositions présentées par Ky NGUYEN. En premier lieu, il aimerait qu'une discussion soit tenue sur le principe de proportionnalité en ce qui concerne l'intervention policière. En effet, une autre avait eu lieu il y a deux ans, lors d'une occupation sauvage qui avait entraîné des dégâts matériels. Il s'agit, dans le cadre du débat actuel, de mettre en regard ces deux choix. Les situations sont radicalement différentes. Pour autant, *de facto*, suite à la prise de décision, l'intervention de la police a été réalisée. À cet égard, Alexandre LANAU juge important de mettre en relief ces deux faits, lors d'une discussion qui pourrait se tenir à l'occasion d'un conseil d'administration extraordinaire.

Alexandre LANAU mentionne également la nécessité d'interroger tous les partenariats universitaires, d'avoir des métriques et des modèles pour les évaluer. Il relève que Frédéric WORMS a expliqué que l'ENS en tant qu'institution, étant aussi représentant de l'État et sous son égide, ne peut se positionner de manière politique vis-à-vis de partenariats. Cependant, Alexandre LANAU estime qu'elle a la totale liberté de ne pas les renouveler. Cela fait partie des possibilités, et il ne faut pas clore le débat en affirmant qu'on ne peut rien faire. Ce choix sera à opérer et à discuter.

En ce qui concerne le cadre évoqué à plusieurs reprises par Frédéric WORMS, qui souligne qu'il a été défini et qu'il faut s'y tenir, Alexandre LANAU tient à rappeler qu'un cadre est amené à évoluer comme tout, et par exemple les lois. Ainsi, le DENS a connu une très grande évolution. Pour autant, il fait partie des cadres qui définissaient l'École et ses différents statuts. Il est important de fixer des cadres, mais aussi de les faire évoluer avec les situations. Alexandre LANAU comprend très bien qu'il n'est pas possible de modifier un cadre institutionnel en une semaine dans le cadre d'une mobilisation. Mais l'ENS est dotée d'instances qui la rendent capable de le faire, en réponse à des demandes à cet égard et avec les outils à sa disposition.

Frédéric WORMS remercie les représentants des étudiants pour ces interventions et se propose de revenir sur deux ou trois sujets ponctuels, sans les minimiser, ainsi que sur le cadre général. Concernant la proportionnalité de l'intervention policière, il souligne qu'elle a été pesée au fur et à mesure. Certains affirment qu'elle était prévue dès le début, mais ce n'est pas du tout le cas. Preuve en est que le 45 rue d'Ulm a été fermé et des relocalisations d'événements étaient encore prévues pendant une semaine au moins. Face à un ensemble de risques très avérés et très précis, et en l'absence de perspectives sur d'autres façons d'agir, Frédéric WORMS a considéré que cette intervention était proportionnée et il l'assume, à la première personne du singulier.

Frédéric WORMS convient que les risques en question sont différents de ceux liés à une dégradation physique, violente et sauvage. Cependant, la même limite peut être atteinte, malheureusement, par des risques de nature différente, par rapport à d'autres personnes, indirectement mais aussi parfois très directement, et à l'ensemble du campus.

D'autre part, Frédéric WORMS remercie les représentants des étudiants de prendre une distance quant aux accusations de complicité avec les crimes de guerre, voire pire dans certaines

formulations lancées contre l'École et des membres nommément cités du conseil d'administration. Le mot complicité a un sens juridique très précis et ne porte pas seulement sur des relations institutionnelles, mais sur des actes spécifiques commis par des institutions. Ainsi, un gouvernement peut commettre des crimes, mais cela ne signifie pas qu'un État ou des institutions en tant que telles doivent être complices. Ce sont les actes et non les institutions en tant que telles qui sont coupables. Aussi, Frédéric WORMS remercie les représentants des étudiants de l'avoir rappelé.

Frédéric WORMS relève qu'il a été demandé à l'École de prendre une position générale face aux crimes de guerre. Il réitère qu'elle consiste en une condamnation claire de ceux qui sont avérés. Elle est également claire sur la solidarité interuniversitaire, qui ne se limite pas aux moyens dégagés dans le budget de PSL, et Cédric GUILLERME précisera les engagements de l'École en la matière. Cependant, Frédéric WORMS juge paradoxal que les représentants des étudiants demandent de soutenir une motion qui n'a pas été communiquée aux membres du conseil scientifique, alors qu'elle sera soumise la semaine prochaine au conseil d'administration. Il ne croit pas qu'elle ait été transmise en amont, et il ne revient pas à la direction de le faire.

Aussi, Frédéric WORMS réaffirme clairement la dénonciation par l'École des crimes de guerre et sa solidarité, y compris concrète, avec les victimes, notamment universitaires.

Valérie THEIS ajoute que cette dénonciation a été mise en exergue dans un communiqué.

Frédéric WORMS pense qu'il est difficile d'aller plus loin aujourd'hui. Pour ce qui concerne les partenariats, dont ceux sur lesquels l'École peut agir juridiquement, il est nécessaire, en fonction de certains actes des partenaires avec lesquels elle serait amenée à travailler directement, de réfléchir, discuter et définir collectivement et progressivement des limites négatives extrêmes, et pas du tout de jeter une sorte d'opprobre ontologique générale sur des partenaires ou des institutions en tant que tels.

Emmanuel BASSET ajoute que lorsqu'une préoccupation est exprimée dans l'École, notamment via ses instances, sur les partenariats économiques ou académiques qu'elle noue et les conséquences qu'ils ont sur l'établissement, la direction démontre qu'elle n'est pas opposée à ce type de discussion, dans un cadre permettant une information précise et, de ce fait, une réflexion éclairée. Elle a ainsi lancé, le mois dernier, le groupe présidé par Jean JOUZEL et chargé d'une réflexion visant à interroger les critères qui peuvent conduire à considérer qu'un partenariat économique ne serait pas acceptable du point de vue des enjeux de transition climatique et environnementale. Ce groupe est composé d'étudiants, d'enseignants-chercheurs, de directeurs de département, de membres de l'administration. L'École est capable de mener une telle démarche de façon informée, et dans un cadre maîtrisé, notamment des instances.

Jean JOUZEL remercie les intervenants pour ces échanges, qui seront dûment pris en compte.

Approbation du procès-verbal du conseil scientifique du 6 février 2024

Jean JOUZEL remercie les personnes en charge de la rédaction des procès-verbaux pour leur qualité. En l'absence de remarque sur celui de la séance du 6 février 2024, il propose de l'approuver.

Le procès-verbal du conseil scientifique du 6 février 2024 est approuvé à l'unanimité.

I. Recherche et formation

1. Distinctions

Emmanuel BASSET rappelle qu'à chaque conseil scientifique et conseil d'administration, les distinctions scientifiques attribuées aux chercheuses et chercheurs de l'École sont évoquées. La direction n'établit pas de répertoire a priori des éligibles ou non éligibles. De fait, elle n'évoque pas uniquement les ERC, par exemple, mais définit une liste en fonction des éléments que les directeurs et directrices de département lui font remonter. Il se trouve que ce semestre, le nuage ERC était clairement au-dessus du DEC, qui en a obtenu trois (*Advanced Grant*), dont deux à l'Institut Jean Nicod, ce qui représente une réussite assez exceptionnelle pour le département. Un quatrième ERC Grant a été attribué à Cyril HOUDAYER au DMA. Ces quatre *Advanced Grants* maintiennent la dynamique très forte des ERC à l'ENS, qu'il faut saluer et dont il convient de féliciter toute la communauté, car c'est un signe de grande qualité scientifique.

Emmanuel BASSET mentionne également la nomination de Christian SERRE à l'Académie des sciences. Il s'agit d'une très grande distinction pour le département de chimie. En outre, une médaille Cristal Collectif a été attribuée à la bibliothèque de mathématiques et informatique. Enfin, les deux ouvrages suivants ont obtenu des distinctions :

- *L'Empire de la nature – une histoire des jardins botaniques coloniaux*, d'Hélène BLAIS, qui a remporté le prix Augustin Thierry du meilleur livre d'histoire ;
- *Économie de l'éducation*, auquel a participé Marc GURGAND, avec Luc BEHAGHEL et Julien GRENET, qui reçu le prix du meilleur livre d'économie de l'association française d'économie.

Jean JOUZEL pense que le conseil peut transmettre ses félicitations à tous ces lauréats, ainsi qu'au collègue nommé à l'Académie des sciences.

2. Actions incitatives 2024 - bilan

Valérie THEIS rappelle que les actions incitatives bénéficient d'un budget alloué par l'École pour :

- inciter au lancement de projets de recherche trans-départements, trans-unités de recherche, ou trans-établissements de PSL ;
- aider au financement de projets de recherche développés par des structures qui ne sont pas à proprement parler des laboratoires : bibliothèques, observatoire des humanités numériques, etc. ;
- apporter un soutien d'amorçage à des projets émergents, susceptibles de déboucher sur des ANR ou des ERC ;
- compléter le financement d'un projet ambitieux, qui dépasse les capacités de financement déjà acquises.

Pour les Lettres et SHS, 13 projets ont été reçus cette année, les demandes s'élevant à un total de 116 164 euros. L'enveloppe prévue étant de 100 000 euros chaque année, les coupes n'ont pas été drastiques. La diminution de certains budgets a été opérée sur la base de :

- la plus ou moins grande transversalité ;
- une exigence de cofinancement de tous les partenaires ;

- l'évaluation des bénéfices pour l'établissement, dans le cas d'actions ne prenant pas place au sein de PSL.

L'appel est un grand succès, en termes de nombre de structures impliquées, de partenariats nouveaux et de diversité disciplinaire. Ainsi, 7 départements de l'école littéraire ont déposé des projets, et seul celui des arts ne l'a pas fait. 11 unités de recherche ont participé : AOROC, Pays germaniques, IHMC, ITEM, CAPHES, CTAD, CMH, La République des savoirs, LATTICE, le Centre Jean Pépin et PJSE. En outre, les structures suivantes sont impliquées : l'Observatoire des humanités numériques, le Centre interdisciplinaire d'études européennes, les archives normaliennes. Quatre établissements au sein de PSL participent également (le Collège de France, l'École nationale des chartes, l'EPHE et l'université Dauphine), de même que de nombreux autres partenaires extérieurs, tels que l'UNIL, le NYU, la BnF, plusieurs musées, notamment du Quai Branly ou le Muséum national d'histoire naturelle, l'École 42, la Fondation de France, etc. Un seul des projets présentés cette année avait déjà candidaté l'an dernier. Porté par Jérôme DEAUVEAU, il concerne une étude comparée de l'apprentissage de la lecture entre Paris et New York. Les douze autres sont complètement nouveaux.

Valérie THEIS présente le contenu de ces projets par discipline :

- dans le domaine des sciences de l'Antiquité :
 - un projet des humanités dans le texte, en partenariat avec la BnF, pour étudier deux manuscrits emblématiques du IX^e siècle : *Les Dialogues de Platon* et *La Guerre des Gaules* de César ;
 - un cofinancement de fouilles archéologiques d'un théâtre en Turquie, dans la ville antique de Syédra ;
 - une étude des copies de villas pompéiennes du XIX^e siècle ;
- en littérature, un projet collectif, incluant en particulier l'ITEM et le CAPHES et le plus important financièrement cette année, visant à comparer et à évaluer les apports de différents outils numériques développés ces dernières années pour les études en génétique textuelle ;
- en histoire :
 - une étude des traductions d'ouvrages de littérature scientifique aux XVII^e et XVIII^e siècles ;
 - une étude de la transformation sur 40 ans des projets de recherche collectifs dans une unité de recherche, l'IHMC, avec la comparaison de trois grands projets : la bibliographie de l'histoire de France, l'étude du journal du libraire parisien Hardy au XVIII^e siècle et le projet Lubartworld ;
- en droit : l'étude de la circulation des livres juridiques entre France et Italie du Moyen Âge à nos jours ;
- en sciences sociales : l'étude comparée de l'apprentissage de la lecture entre Paris et New York ;
- en philosophie :
 - un projet prolongeant les travaux des équipes ayant réalisé le dictionnaire Lévi-Strauss, en vue d'un inventaire complet des archives de son œuvre sur tous les supports (papier, audio, vidéo) et de réfléchir à la création de cahiers Lévi-Strauss ;

- une étude des bibliothèques médicales des XVI^e et XVII^e siècles contenant des textes médicaux et pharmacologiques antiques ;
- en géographie et humanités numériques, une collaboration inédite entre le LATTICE et le département de géographie pour construire une base de données sur les parcours des déplacés et exilés syriens, à partir des données en accès ouvert de l'OFPRA ;
- en économie et action publique, un complément de financement, dans le cadre d'un projet de la Fondation de France, afin d'élaborer un *core outcome set*, à savoir un ensemble de critères permettant de comparer les essais cliniques portant sur différents types de traitements de la dépression dans plusieurs pays, en mettant l'accent sur les éléments d'appréciation des patients, leur ressenti étant très important dans le traitement de cette affection, mais rarement pris en compte.

Anne CHRISTOPHE indique qu'en Sciences, les actions incitatives portent en majeure partie sur le financement d'investissement, et non de fonctionnement, pour plusieurs raisons. Tout d'abord, l'une des demandes essentielles des départements scientifiques vise l'achat d'équipements. En outre, de nombreux types de soutien financier exigent des cofinancements. Ainsi, si l'ENS donne de l'argent, ils en obtiendront également de la Région par exemple. Par ailleurs, cela pèse beaucoup moins lourd sur le budget de l'École, car la tension est plus conséquente sur le fonctionnement et la masse salariale. L'enveloppe d'investissement présente davantage de marge de manœuvre.

Les critères appliqués dans le choix des projets sont liés au financement des équipements servant à des plateformes. Sont également favorisés les dossiers portés par de jeunes chercheuses et chercheurs. Le premier projet émane du département de mathématiques, qui fait exception, car ne demandant pas d'investissement. En effet, les mathématiciens ont plutôt besoin de fonctionnement et le DMA avait signalé l'an dernier qu'ils ne pouvaient candidater à rien du tout. Un montant de 10 000 euros leur a donc été réservé, qu'ils ont obtenu pour un projet porté par un jeune chercheur CNRS et intitulé « sur-apprentissage bénin et généralisations singulières des structures à noyaux hilbertiens auto-reproduisants ». Il s'agit de mettre en place une collaboration avec des collègues, en particulier de l'UCSD en Californie. Il n'a pas obtenu la totalité de l'enveloppe demandée mais il pourra aussi postuler au PSL Seed Fund, qui permet de financer des collaborations internationales.

Les autres demandes en Sciences ont pour objet :

- en biologie : une machine lave-cage pour l'animalerie centrale, outil indispensable pour le fonctionnement mais impossible à inscrire dans des appels à projets, car pas suffisamment glamour ;
- en physique :
 - un robot de pipetage, permettant d'effectuer des expériences à très grande échelle, en particulier pour étudier les populations microbiennes, et de faire varier de nombreux paramètres environnementaux en même temps. Cette demande, pour un montant de 25 000 euros, portée par un professeur junior du centre de biologie quantitative QBio, a été accordée en totalité ;
 - le remplacement des hottes de chimie dans la salle blanche du département de physique ;
- au département d'études cognitives :
 - des casques d'électroencéphalographie portables, mutualisés pour l'ensemble des laboratoires du département et permettant de mesurer l'activité cérébrale des participants, alors qu'ils sont en interaction avec des personnes réelles ou des casques de réalité

virtuelle, et non vissés sur une chaise sans bouger la tête. Il s'agit de prendre des mesures dans des conditions un peu plus écologiques. Une partie de cofinancement a déjà été octroyée l'an dernier ;

- dans le cadre d'un projet inter-établissements, dont un certain nombre de PSL, l'achat d'électrodes neuro-pixels permettant de mesurer l'activité de neurones uniques à travers quatre espèces. Nombre d'expériences de ce type ont été réalisées exclusivement sur des souris et il s'agit de comparer certaines zones du cerveau censées être homologues chez ces dernières, le furet, le macaque et l'être humain, sachant que pour celui-ci, les mesures sont effectuées à l'hôpital dans des circonstances très particulières ;
- en chimie :
 - l'achat d'un microscope confocal, dans le cadre d'un projet débuté il y a plusieurs années. Une part du cofinancement a été attribuée l'an dernier et l'équipe a déposé cette année une demande en vue d'un financement conséquent de la région Ile-de-France, dans le cadre de SESAME ;
 - l'augmentation de la plateforme de calcul scientifique, développée initialement par les chimistes théoriciens, afin de l'élargir aux chimistes expérimentaux, qui ont de plus en plus besoin de réaliser ce type de calculs, les techniques d'intelligence artificielle étant toujours plus utilisées dans ce domaine. Le financement porte sur une partie du projet, compte tenu du budget, et permet d'acheter progressivement les différents nœuds ;
 - le troisième projet ne pourra être financé, la direction ayant respecté l'ordre de priorité du département ;
- en géosciences, un projet porté par un jeune chercheur dans le cadre d'une chaire de professeur junior, qui propose de développer une flotte de ballons de mesures atmosphériques, avec un intérêt particulier pour la région arctique. Il travaillera en particulier sur la possibilité de transmettre plus de données de température, d'humidité, avec une bande passante plus large et surtout des outils moins gourmands en puissance. Il demande même une plateforme de soudure, car il les fabriquera lui-même.

Ces financements s'élèvent à 200 000 euros, pour un total de 322 000 euros demandés.

Valérie THEIS signale qu'elle a omis de mentionner le projet d'organisation d'un congrès de linguistique et littérature en sciences de l'Antiquité, prévu à Évian. Il n'obtient pas la totalité du financement, car concernant très peu d'enseignants et étant délocalisé. L'ENS a participé, mais dans des proportions modérées.

Christophe BATARDY demande comment s'effectue l'arbitrage entre le montant demandé et celui accordé.

Anne CHRISTOPHE évoque les critères mentionnés en début de présentation. Par ailleurs, lorsqu'un département présente plusieurs demandes et qu'il n'est pas possible d'accorder la totalité du montant demandé, une discussion est engagée avec son directeur ou sa directrice afin d'envisager d'autres financements. Lorsqu'une coupe importante est opérée, la question se pose toujours de savoir si le projet continuera de voler ou si le soutien de l'ENS fera vraiment défaut.

Anne-Marie TURCAN-VERKEK demande si l'ENS a déjà pu mesurer les retombées des premières actions incitatives.

Valérie THEIS mentionne l'exemple de Jérôme DEAUVEAU, qui n'aurait pas obtenu le nouveau financement demandé sur le même projet, s'il n'avait pas fourni la liste des publications issues de son travail de l'an dernier. Cependant, le bilan global de l'appel n'a pas encore été dressé, d'autant

moins que la spécificité de ces financements tient au fait qu'ils sont pluriannuels, sur deux ans, ce qui était très demandé par les collègues. Ainsi, les projets commencés l'an dernier sont en cours. Il sera important de dresser un bilan au terme de cette période.

Anne CHRISTOPHE précise que les actions incitatives existent depuis longtemps en Sciences. Elles sont plébiscitées par les départements, en particulier en raison des problèmes de cofinancement. En effet, il faut réussir à rassembler un tiers de la somme et dans le cadre de cet appel, l'ENS peut faire part, dans une lettre, de son engagement à apporter le complément, ce qui permet potentiellement d'obtenir le financement principal.

Anne-Marie TURCAN-VERKEK convient qu'en sciences, la problématique de la mosaïque des financements est très classique. Elle se posait plutôt la question en termes de candidature à d'autres financements plus amples du type ANR ou ERC, mais celle-ci était probablement prématurée. Les effets de ces actions incitatives seront visibles plutôt l'an prochain, ou dans deux ans.

3. Point sur le recrutement des enseignants-chercheurs : campagne 2024

Valérie THEIS rappelle qu'à l'école Lettres, un poste de professeur en histoire des arts avait été ouvert en vue du remplacement de Nadeije LANEYRIE-DAGEN, qui dirige le département des arts jusqu'en août et est la seule spécialiste en la matière au sein de ce dernier. Parmi les trois candidates auditionnées par le comité présidé par Bénédicte SAVOY, Charlotte GUICHARD a été classée en première position, suivie d'Émilie BECK SAIELLO et Sabine DU CREST.

Charlotte GUICHARD est directrice de recherche au CNRS et a déroulé un parcours original, puisqu'elle souhaite devenir professeure. Tenant beaucoup à l'enseignement, elle avait déjà choisi d'être professeure attachée à l'ENS. Directrice de l'ED 540 depuis 2020, elle présente un important dossier de publications et un profil plus international que celui des autres candidates. Elle est régulièrement professeure invitée à l'étranger (Cornell, UCL, NYU, Munich, Princeton, etc.), et a noué de nombreux liens avec les mondes de l'art et de la conservation, avec une forte implication dans les revues. Elle présente le dossier le plus fourni des trois candidates, sachant qu'elle dispose d'une HDR depuis plus longtemps.

En outre, Charlotte GUICHARD est une ancienne élève de l'ENS de Fontenay-Saint-Cloud, et ancienne pensionnaire de la Villa Médicis. Elle a obtenu son HDR en 2016, sous la garantie de Laurence BERTRAND DORLÉAC, avec un inédit sur *La Griffes du peintre*, publié aux éditions du Seuil en 2018. Elle a par ailleurs publié sa thèse aux éditions Champ Vallon, *Les amateurs d'art à Paris dans la seconde moitié du XVIII^e siècle*, ainsi qu'un livre sur les graffitis d'artistes à Rome.

Aujourd'hui, les travaux de Charlotte GUICHARD portent sur la naissance d'un collectionnisme à l'échelle globale au XVIII^e siècle, en particulier sur la circulation des objets extra-européens ramenés en Europe (antiquités, porcelaines chinoises, miniatures mogholes, etc.). Parallèlement, ses recherches sur le commerce des objets d'art l'ont amenée à travailler sur les cultures visuelles de l'empire colonial français au XVIII^e siècle, et elle poursuit ses travaux sur la valeur de l'art et la matérialité des œuvres. Elle a beaucoup travaillé ces dernières années sur l'usage du bleu de Prusse en peinture.

Valérie THEIS s'en tient là pour sa présentation, mais invite les membres du conseil scientifique à s'intéresser d'un peu plus près aux travaux de recherche de Charlotte GUICHARD. Il s'agit pour le département des arts d'un très beau recrutement d'une collègue, qui aura très envie de s'y investir.

Anne CHRISTOPHE rappelle que le dernier conseil scientifique avait longuement évoqué la question de la parité pour les recrutements en sciences, un certain nombre de départements manquant cruellement de femmes. Il avait débattu des différentes stratégies à mettre en œuvre pour réussir à en attirer davantage, par exemple en ouvrant des profils très larges afin d'avoir un nombre de candidats, donc de femmes, plus important, même si la proportion reste contrainte. Il était

également question de constituer des comités de recherche au sein des départements pour solliciter des candidatures féminines. La troisième stratégie consiste à saisir les opportunités lorsqu'on a connaissance d'une personne formidable, en ouvrant un poste en sachant qu'elle s'y présentera.

De fait, cette démarche a été très efficace, les Sciences ayant recruté cette année trois jeunes femmes. Louise BUDZYNSKI a été classée première sur le concours de maître de conférences en informatique. Les informaticiens avaient ouvert un profil très large, sur toutes les thématiques du département, et ont aussi suscité des candidatures. Le classé deuxième a été recruté à l'INRIA. Louise BUDZYNSKI était normalienne en physique à l'origine, avant de basculer vers l'informatique. Elle a soutenu en 2020 sa thèse en physique statistique, intitulée « Algorithmic barriers in random constraint satisfaction problems, and multiple interacting spreading processes », et a ensuite conclu deux post-doctorats en Italie. Elle présente un très beau dossier de publications. Louise BUDZYNSKI revient en tant que maître de conférences à l'École normale, qui en est absolument ravie.

Les géosciences ont également mené un énorme travail pour chercher des candidates. Le département a ainsi suscité 23 candidatures, dont 56 % de femmes. Il a classé en premier Pauline DELORME, et en deuxième Carolina GIORGETTI, qui a été reçue au CNRS. Physicienne géomorphologue, Pauline DELORME travaille sur les rivières, l'hydrologie et l'érosion. Elle avait soutenu sa thèse en 2017 à l'université Paris Cité, puis a suivi deux post-doctorats au Royaume-Uni, avant de revenir sur ce poste de maître de conférences.

Un troisième poste, de professeur junior en physique, avait été ouvert, le département sachant qu'au moins une candidate tout à fait brillante serait intéressée. Le concours a été d'excellent niveau, avec 20 candidats, donc 15 vraiment très bons. Trois d'entre eux avaient déjà un poste permanent de maître de conférences ou professeur junior. La candidate recrutée est Marylou GABRIÉ, qui a soutenu sa thèse en 2019. Elle est ensuite partie au Flatiron Institute à New York, très connu sur les questions de *machine learning*, sa spécialité. Les commentaires du comité de sélection indiquent que sa maturité, sa vision et son programme de recherche sont tout à fait exceptionnels.

Marylou GABRIÉ occupait un poste de professeur junior à l'École polytechnique et n'aurait pas accepté un poste de maître de conférences. Le précédent conseil scientifique avait donc posé la question de l'ouverture d'un poste de professeur junior. De *tenure track*, celui-ci garantit un poste de professeur au bout de cinq ans, à condition que le travail soit bon.

La candidate classée deuxième, Francesca MIGNACCO, aurait été un peu jeune pour ce type de poste de professeur junior. Cependant, elle a vraiment impressionné le comité. Le département fera tout ce qu'il peut pour essayer de la recruter aussi, et la présenter au CNRS.

Le dernier poste, de professeur en physique, relève de l'article 46.3 et est réservé aux maîtres de conférences exerçant déjà dans l'établissement qui ouvre le poste. Le département dispose de sept maîtres de conférences, tous HDR, avec un très bon dossier scientifique. Certains sont vraiment en retard de carrière, en particulier parce que d'autres universités utilisent beaucoup ce dispositif et peu de postes s'ouvrent à la promotion pour les personnes extérieures.

En l'occurrence, le candidat sélectionné est François LÉVRIER. Il travaille en astrophysique, sur la physique du milieu interstellaire. Il a soutenu son doctorat en 2004 et dispose d'une HDR depuis 2016. Il candidate à tous les postes de professeur possibles, mais s'entend dire qu'il ne sera pas retenu parce que les collègues préfèrent recruter un MCF interne. Le choix a été particulièrement difficile, car les sept maîtres de conférences du département méritent de passer professeur. Le comité a eu beaucoup de mal à décider. Certains sont plus jeunes, mais la discussion a été vraiment longue et douloureuse sur ceux en retard de carrière.

Dimitri EL MURR souhaite savoir combien d'entre eux ont été auditionnés.

Anne CHRISTOPHE précise qu'ils ont tous été auditionnés.

Jean-François ALLEMAND indique qu'il n'a pas dormi pendant deux jours après ce choix, dont il confirme qu'il a été particulièrement difficile. Par ailleurs, il signale que les membres du jury extérieurs, qui connaissaient ces collègues, étaient étonnés qu'ils ne soient pas déjà professeurs, contrairement à ce qui se passe dans leurs établissements.

Jean JOUZEL note que ces recrutements témoignent d'un bon dynamisme, et se félicite que l'objectif d'un rééquilibrage se soit ainsi concrétisé.

4. Diplôme d'établissement, Master Sciences de la durabilité

Anne CHRISTOPHE rappelle que ce master en sciences de la durabilité a été présenté avant Noël. Il est en construction et la première promotion a été recrutée. L'ENS y travaille depuis deux ans, l'objectif visant un diplôme national de master, qui nécessite de suivre une procédure. Celle-ci a été lancée à temps pour obtenir l'accréditation à la rentrée prochaine. Cependant, le processus se déroule par vagues tous les cinq ans et la prochaine devant démarrer en 2025, le ministère a indiqué qu'une accréditation hors vague était possible, mais pas un an avant la date prévue.

Ce n'est pas problématique, car l'École recrute en 2024 une promotion en M1, qui sera en M2 en 2025. Le temps que les étudiants concernés obtiennent leur diplôme de master, le Hcéres aura donc finalisé l'accréditation. La seule difficulté tient à la nécessité de les inscrire à la rentrée. Pour cette raison, le conseil scientifique est sollicité pour voter sur le projet de création d'un diplôme d'établissement pour un an, sachant que les étudiants seront inscrits en M1 dans les masters partenaires.

À cet égard, **Anne CHRISTOPHE** souligne qu'on ne peut traiter ces questions de transition, très complexes et multidisciplinaires, en sélectionnant seulement une ou deux disciplines, par exemple biologie et géosciences ou biodiversité et climat. Par exemple, les sujets de sciences sociales sont absolument cruciaux. Se posent également des questions de droit et d'économie, en chimie, en physique, en informatique, en mathématique, en philosophie. On peut citer à peu près toutes les disciplines, qui auront leur mot à dire pour résoudre les questions posées par la transition écologique et sociale.

Ainsi, la porteuse et le porteur du projet, à savoir **Corinne ROBERT** et **Amaury LAMBERT**, exerçant tous deux au CERES et au département de biologie, ont réalisé des sondages auprès des étudiants pour savoir quelles disciplines il fallait représenter et ont écrit à tous les masters de PSL pour leur proposer de former une espèce de coalition s'ils estimaient avoir un intérêt à se raccrocher à ce master en sciences de la durabilité. Aujourd'hui, ils comptent 14 masters partenaires dans toutes les disciplines : biologie, géosciences, physique, chimie, sciences sociales, droit, économie, etc.

Par ailleurs, il est prévu que les étudiantes et les étudiants suivent pendant l'année de M1 un grand nombre de cours disciplinaires, pour renforcer leur discipline d'origine, tout en commençant à suivre des cours et des ateliers interdisciplinaires sur les questions de transition. Et pendant l'année de M2, ils reviendront tous comme une promotion, pour effectuer leurs stages de recherche et conduire des projets interdisciplinaires. Ainsi, ce dispositif permet de demander aux masters partenaires d'inscrire aussi les étudiants concernés, qui auront une double inscription. Celle pour le diplôme d'établissement soumis au conseil ce jour n'est même presque plus indispensable, puisque finalement, ils sont inscrits en M1 quelque part. Néanmoins, ils ont postulé au master Sciences de la durabilité et ne comprendraient pas très bien qu'on leur demande de s'inscrire ailleurs.

Jean JOUZEL demande si le master est attractif.

Anne CHRISTOPHE assure que les porteurs sont très contents du recrutement de la première promotion.

Sergii RUDIUK demande si l'ENS est certaine d'obtenir l'accréditation et souhaite savoir ce qu'elle fera si ce n'est pas le cas.

Anne CHRISTOPHE assure que l'École est absolument certaine d'obtenir l'accréditation, car elle y travaille depuis deux ans. Elle a reçu des retours du ministère, qui est très content de la construction de ce master Sciences de la durabilité. De tous les masters de cette mention relativement récente, aucun n'est aussi large que celui-ci. Tous sont beaucoup plus focalisés. De plus, on les compte sur les doigts d'une main. Le ministère a également indiqué vouloir absolument rencontrer les porteurs du projet. Il est donc complètement soutenu.

Jean JOUZEL propose de procéder au vote sur la création pour un an d'un diplôme d'établissement master Sciences de la durabilité.

Le Conseil scientifique approuve à l'unanimité le projet de création pour un an d'un diplôme d'établissement master Sciences de la durabilité.

Jean JOUZEL remercie les membres du conseil scientifique de leur soutien et souligne l'importance pour l'École de proposer ce master très large.

5. Mineures du diplôme de l'ENS

Clotilde POLICAR rappelle que Frédéric GLORANT, directeur du centre interdisciplinaire sur les enjeux stratégiques (CIENS), a rassemblé une collection d'enseignements transdisciplinaires dans différents départements pour proposer une mineure en relations internationales et enjeux stratégiques contemporains. L'objectif vise à ce que les normaliennes et normaliens soient le mieux informés possible des questions liées aux enjeux stratégiques et géopolitiques, dans le contexte troublé d'aujourd'hui. La liste des cours figure dans les documents transmis. Le plus intéressant dans la proposition tient au fait qu'il s'agit d'une mineure permettant de valider l'expérience transdisciplinaire au diplôme de l'ENS.

Emmanuel BASSET indique que trois autres projets de mineures ont été remontés dans le cadre de cette campagne 2024. Le premier, intitulé « Action publique », est issu de PSL et porté par l'ENS. L'idée est de développer une série de cours pour aider les étudiants formés par la recherche dans toutes les disciplines à s'orienter vers l'administration et les politiques publiques. Cette mineure impliquera des enseignants-chercheurs de tout PSL, principalement de l'ENS, de Dauphine et des Mines, et sera ouverte à tous les étudiants de niveau master et doctorat, en l'occurrence les normaliens. Elle est construite en partenariat avec l'INSP, ex-ENA, qui proposera des cours. Elle sera articulée très fortement autour des thématiques de politiques publiques. Les étudiants choisiront un ou deux domaines, avec des cours leur donnant l'état de l'art de la recherche. Cette mineure ouvrira en septembre et les quatre premières thématiques porteront sur l'environnement, la santé, le travail et l'éducation.

La deuxième mineure s'intitule « Innovation » et vise à inciter les étudiants intéressés par l'écosystème de l'innovation *deeptech*, fondée sur la recherche et l'entrepreneuriat, à aller vers des structures de politiques publiques telles que la BPI ou le SGPI, des fonds d'investissement spécialisés ou encore des start-up, un débouché de plus en plus important pour les docteurs, notamment dans les domaines scientifiques. Il s'agit de créer une formation pour les sensibiliser aux enjeux de l'innovation à partir de la recherche.

Cette mineure est construite en partenariat avec PSL. De ce fait, la maquette des cours n'est pas totalement stabilisée, l'ENS attendant les propositions de l'université. Cependant, d'ici deux ans, les 30 CTS correspondant aux requis pour une mineure seront définis. En outre, il est prévu que les étudiants réalisent des projets concrets d'innovation, sans les limiter aux enseignements théoriques. Le premier cours, qui commencera en octobre, sera donné par Jean-Michel DALLE, directeur d'Agoranov, une des figures majeures de l'innovation à partir de la recherche en France.

Le dernier projet de mineure est intitulé pour l'instant « Médias et recherche ». Elle n'a pas vocation à remplacer une école de journalisme, l'ENS ayant déjà des partenariats avec de tels établissements. Il s'agit de proposer une formation un peu plus originale, qui se fonde sur l'interface entre recherche et médias, et de valoriser l'apport spécifique des normaliens formés par la recherche pour la pratique du journalisme.

Cette mineure sera montée en partenariat avec des médias (AFP, *The Conversation*, *Mediapart*, AOC, *Le Nouvel Observateur*, etc.) et les intervenants seront des praticiens du journalisme. Trois cours constitueront un tronc commun obligatoire, en vue d'une introduction et présentation des enjeux du monde des médias. Ils seront complétés par des ateliers pratiques de rédaction de contenus de médiation scientifique. Une autre piste est liée au journalisme d'investigation, pour faire travailler les étudiants sur des projets concrets, avec des interfaces intéressantes entre chercheurs et journalistes.

Ce programme est soutenu par du mécénat. L'ENS souhaiterait le développer pour obtenir suffisamment de ressources en vue de monter de réelles structures d'interface entre recherche et médias, sur le modèle du Reuters Institute à Oxford ou du NiemanLab à Harvard.

Emmanuel BASSET précise qu'un conseil pédagogique sera mis en place pour encadrer cette mineure. Il sera composé des différents praticiens des médias qui ont aidé à la monter mais aussi d'enseignants-chercheurs de l'École, notamment Mathias GIREL du département de philosophie, Blaise WILFERT du département de sciences sociales, Pierre SALMON du département d'histoire et Alice LEBRETON du département de biologie.

Jean JOUZEL demande comment une mineure est mise en place.

Emmanuel BASSET explique qu'il n'existe pas de recette spécifique, l'École invitant tous les ans à faire remonter des propositions, le plus important étant de les soumettre au conseil scientifique.

Jean JOUZEL demande s'il arrive que des propositions ne semblant pas assez mûres soient reportées à l'année suivante.

Frédéric WORMS souligne qu'en général, une proposition parvenant au conseil scientifique est déjà très avancée. Actuellement, certaines sont en cours de discussions, par exemple concernant des études européennes. D'autres pourraient s'éteindre progressivement.

Jean JOUZEL suppose que le nombre de mineures est à peu près adapté à celui des étudiants potentiels.

Frédéric WORMS précise que l'enjeu des mineures tient à un ensemble cohérent de cours et à un vivier d'étudiants, pour qui elles sont importantes dans leur formation et leur carrière ultérieure. Tout cela est aussi lié à la formalisation du diplôme de l'École. Celui-ci comporte un supplément, qui est obligatoire et permet de valoriser la formation à l'ENS. Les mineures constituent un atout de plus pour les normaliennes et les normaliens dans leur carrière. À cet égard, l'École a créé un pôle carrière, impliquée d'ailleurs dans l'une des mineures.

Jean TRINQUIER s'enquiert de la raison de la précision « en sciences notamment », dans la phrase suivante de la note concernant la mineure action publique : « *Cette mineure est pensée pour des étudiants inscrits dans un cursus principal de recherche, en sciences notamment* ».

Emmanuel BASSET explique que cette précision est apportée parce que les carrières publiques sont plus facilement accessibles aux étudiants littéraires et en sciences sociales. En effet, les concours administratifs présentent moins de barrières à l'entrée pour ces derniers que pour les étudiants scientifiques. Il existe quelques voies d'accès pour ceux-ci, comme les grands corps, les Mines, mais elles offrent un nombre de places très limitées pour les normaliens et normaliennes.

Ainsi, l'un des objectifs est de faciliter l'accès des étudiants à la pratique des politiques publiques en général. Toutefois, cette mineure s'adresse naturellement à toutes les disciplines. Par ailleurs, l'objectif pédagogique est différent de celui des concours administratifs. Par rapport aux formations proposées par l'INSP ou d'autres établissements, il s'agit de savoir ce que la recherche dit sur les politiques publiques concernées, d'être expert dans ce domaine et de valoriser ces atouts pour être recruté dans la fonction publique.

Jean-François ALLEMAND note que certaines mineures apparaissent comme des programmes transverses de PSL et s'interroge sur leur articulation, car l'université propose aussi des mineures. Il en résulte une multiplication de celles-ci et des appellations.

Emmanuel BASSET explique que chaque mineure est potentiellement portée par un programme transverse de PSL. Ainsi, la mineure action publique sera portée par un programme transverse action publique de PSL, comme la mineure Data l'est par un programme transverse Data. Cela se superpose, et dans ce cas, une mineure constitue l'une des briques du programme.

Jean-François ALLEMAND exprime des difficultés à comprendre comment tout ceci s'organise, PSL et l'ENS donnant toutes deux la mineure.

Emmanuel BASSET mentionne l'exemple d'un étudiant de Dauphine qui veut valider la mineure action publique. Il recevra un certificat de PSL, attestant de cette validation, conformément au vote du Sénat de celle-ci la semaine dernière. Par ailleurs, un étudiant normalien pourra valider cette mineure dans le cadre du DENS, et s'il le souhaite, il pourra aussi obtenir le certificat de PSL.

Clotilde POLICAR ajoute que cela est valable pour les mineures PSL. Les autres seront simplement affichées dans le supplément de diplôme.

Anne-Marie TURCAN-VERKEK demande si cela signifie que potentiellement, n'importe quelle mineure du DENS pourrait s'intégrer dans un programme transverse de PSL, et que celle-ci apporte des cofinancements.

Emmanuel BASSET explique que la mineure action publique est financée principalement par PSL, sachant que les cours existants constituent des apports des établissements concernés. Un budget dédié par l'université dans le cadre du projet ExcellencES sert à financer de nouveaux cours et le fonctionnement de la mineure. S'agissant de la mineure innovation, le sujet est en discussion, l'ENS ayant prévu un budget pour financer de nouveaux cours, mais il n'est pas encore clair si PSL en créera également et dégagera une enveloppe pour les financer. C'est une possibilité.

En outre, la question de savoir si toutes les mineures de l'ENS peuvent s'intégrer dans un programme transverse de PSL peut se discuter. Lors de la formalisation du système des mineures, il a été acté que chacune d'elles, proposée pour le DENS, est ouverte automatiquement aux étudiants de master et doctorat inscrits à l'École, et sur choix du porteur, peut l'être à d'autres étudiants de PSL. Cela se décide ainsi au cas par cas.

Frédéric WORMS insiste sur l'enjeu de ces mineures. Elles ont nécessité un travail considérable de préparation, avec nombre de collègues impliqués, y compris pour la mineure action publique, au cœur des missions de PSL et de l'École. Celle-ci sera porteuse de l'Institut d'action publique de PSL dans son ensemble, qui est le cœur du lien entre recherche et politiques publiques qu'elle veut créer. Cela rejoint un peu le contexte politique actuel, dans le sens où il faudrait que les chercheurs puissent s'impliquer dans les politiques publiques et que celles-ci soient fondées sur la recherche.

Frédéric WORMS rappelle à cet égard que l'ENS organise une préparation aux concours de la haute fonction publique, qui fonctionne très bien et constitue une entrée directe dans les écoles concernées. En l'occurrence, il s'agit de former des chercheurs qui pourraient être ensuite recrutés par contrat dans la haute fonction publique. Cette ouverture tout à fait nouvelle est fondamentale.

Pour ce qui concerne les autres mineures, elles constituent des avancées nouvelles, au sens où il s'agit moins de formations interdisciplinaires sur des thématiques scientifiques uniquement. Elles sont liées aux enjeux du monde contemporain, certes avec toujours une formation-recherche, telles que l'innovation, le journalisme fondé sur la recherche ou la géopolitique. Elles incarnent une demande des élèves et une proposition des collègues, avec un soutien institutionnel, et représentent des gestes forts à côté des mineures traditionnelles et des disciplines. Et l'ENS souhaite que tout ceci reste à côté des majeures.

6. Point sur les grands programmes PSL

Valérie THEIS rappelle que les grands programmes PSL prennent la suite des LabEx et vont permettre de soutenir le développement d'actions de recherche en phase avec les principales orientations stratégiques de l'établissement PSL pour la période 2025-2030. Au début du long processus de sélection, 34 projets avaient été proposés. Sur les 20 retenus dans la deuxième phase, qui a commencé à l'automne, 4 l'ont été en SHS : Culture Lab, Les fabriques de l'Antique, Faire collection et TERRAE, à l'interface des SHS et des sciences de la nature. Seul Pléiades, qui portait sur les études européennes, n'a finalement pas été retenu. Il a cependant été doté d'un fonds d'amorçage de 80 000 euros, plus spécifiquement destiné à soutenir les activités du centre interdisciplinaire d'études européennes.

Le montant de l'enveloppe cible, de 36,5 millions d'euros, a contraint à réduire drastiquement, de 41,5 % en moyenne, les montants demandés par les porteuses et porteurs. Le financement des projets de l'école Lettres, qui entreront en fonctionnement en janvier 2025, sera de :

- 2,4 millions d'euros pour Culture Lab ;
- 2 millions d'euros pour Les fabriques de l'Antique ;
- 4 millions d'euros pour TERRAE ;
- 1 million d'euros pour Faire collection.

PSL a aujourd'hui entamé le dialogue avec les porteurs de projets, pour voir comment reconstruire les budgets sur cette base réduite et organiser leur gestion. L'université leur a demandé par mail le choix de gestion qu'ils envisagent d'opérer. Des discussions très intenses commencent à se développer autour de cette question. À cet égard, il est important d'impliquer aussi les établissements.

Les thématiques de recherche et les actions envisagées s'appuient sur les domaines d'expertise de l'École, mais apportent aussi de véritables nouveautés et permettent de renforcer les interactions entre établissements de PSL. En termes de financement et de transversalité, le projet le plus important est TERRAE, ou Transition environnementale par la recherche, la recherche-action et l'enseignement, à l'interface avec l'école Sciences. Il est porté par 11 chercheurs et chercheuses issus de cinq institutions différentes : l'ENS, l'EPHE, l'université Paris Dauphine, Mines Paris et le Collège de France. La communauté regroupe 150 chercheurs. Le programme vise à soutenir des projets interdisciplinaires, appelés *hotspots* de la transition, ainsi que des mini-projets et des événements scientifiques. Les *hotspots* doivent proposer une recherche à impact, qui peut se consacrer à différents champs, pouvant être croisés, sur des territoires spécifiques, des secteurs de la société directement concernés par le changement climatique et la transition, des pratiques ou des outils devant opérer une transition de manière urgente ou devant proposer des analyses systémiques.

Le projet Culture Lab, porté par Jean-Baptiste CAMPS de l'École nationale des chartes, et Olivier MORIN, de l'institut Jean Nicod de l'ENS, vise à soutenir le développement des humanités computationnelles dans PSL. Il s'agit de :

- construire des modèles théoriques pour les humanités numériques ;
- utiliser les outils numériques pour moissonner et analyser de grandes quantités de données ;
- accompagner les structures dans le traitement numérique de leurs données.

Le projet repose surtout sur des chaires de professeur junior, qui devraient durer trois ans, et plus cinq ans comme prévu au départ. L'une sera consacrée à l'analyse numérique des textes et des images dans une perspective historique, et l'autre dans une perspective sociologique. Il prévoit aussi des contrats doctoraux, des bourses de stage, des séminaires, des workshops et le financement de projets interdisciplinaires.

Le projet Faire collection est porté par Muriel LE ROUX de l'ENS et Emmanuelle CHAPRON de l'EPHE, mais rassemble 9 établissements de PSL en SHS et en sciences expérimentales. Il vise à soutenir des opérations de recherche portant sur les fonds d'archives, qui permettent de :

- faire l'histoire de la recherche et de l'enseignement au sein de PSL, dans toutes les disciplines représentées,
- faire l'histoire des collections d'archives et d'objets de la recherche relatifs aux établissements PSL ;
- contribuer à l'élaboration d'une réflexion collective sur les archives de la recherche, afin de guider les futurs choix de conservation des données et des archives de l'enseignement et de la recherche. En effet, la France est en retard dans ce domaine, ce qui ne manquera pas d'avoir des conséquences sur la manière d'écrire l'histoire de la recherche et de l'enseignement dans les générations futures.

Le programme repose principalement sur le financement de post-doctorants, qui seront sélectionnés sur appel à projets. Il prévoit aussi le soutien à des projets interdisciplinaires portés par des chercheurs de PSL, avec l'idée de favoriser des collaborations et des approches croisées entre plusieurs disciplines, par exemple histoire et sociologie, histoire et biologie, histoire et physique. En effet, les historiens ne sont pas capables d'analyser seuls des projets en physique par exemple, et les physiciens ne sont pas des historiens.

Pour le dernier programme, Les fabriques de l'Antique, l'ENS n'est pas établissement porteur mais partenaire. Ses porteurs, Vincent ELTSCHINGER, Vassa KONTOUMA et Andreas STAUDER, sont tous issus de l'EPHE. Dans ce cadre, des liens très forts sont établis avec les écoles françaises à l'étranger. Le projet vise à étudier la construction, sur la longue durée, des savoirs sur l'Antiquité dans l'ensemble des domaines qui s'y intéressent, y compris la linguistique, et à l'échelle du monde entier. Il intègre notamment la suite du projet eScriptorium à l'usage des humanités numériques pour l'étude des écritures et des langues anciennes. Il s'agit aussi de réfléchir à la construction de la catégorie d'Antiquité en comparant les approches selon les siècles et les aires culturelles, non seulement aujourd'hui, mais aussi dans le passé.

Le programme vise à financer des contrats doctoraux et post-doctoraux, développer des colloques, séminaires et workshops, et cofinancer la suite du programme eScriptorium.

Anne CHRISTOPHE explique que parmi les 10 projets financés en sciences, deux concernent la chimie. Le premier porte sur la chimie et l'intelligence artificielle, champ en plein développement et

le second, intitulé ChemCellState et co-porté par Clotilde POLICAR, consiste à étudier la chimie du vivant, en particulier le rôle des métaux en son sein.

En outre, trois projets sont financés autour des sciences du vivant :

- un projet sur les neurosciences, dont l'ENS est porteur, sachant qu'il existe de très grandes forces en neurosciences à l'échelle de PSL, essentiellement à l'École normale, au Collège de France et à l'ESPCI ;
- le projet DEVINE, concernant les liens entre la biologie du développement et l'immunologie, souvent étudiés de manière complètement distincte alors qu'énormément de relations entre les deux pourraient éclairer, par exemple, les troubles du développement ;
- le projet Engineering Life, porté par Pascal HERSEN.

En physique, les projets suivants sont financés :

- Quantum Matter, qui réunit les forces en physique quantique de nombreux établissements de PSL, notamment l'École normale, le Collège de France, l'ESPCI, l'École des Mines et Chimie Paris ;
- Metasoft, portant sur les matières molles ;
- Statistical Physics and Mathematics, regroupant essentiellement des chercheuses et chercheurs des départements de mathématiques et de physique de l'École Normale et de l'université Paris Dauphine.

En outre, l'Institut Pierre-Gilles de Gennes (IPGG), déjà existant, est financé comme un grand programme. Il a été initialement fondé en vue de l'étude de l'utilisation de la microfluidique en physique et en sciences du vivant. Il propose aujourd'hui un projet plus large, qui focalise toutes les thématiques sur la transition, en particulier énergétique, d'une part, et sur l'interface physique-sciences du vivant, d'autre part. Enfin, le projet SmartWaves, porté principalement par l'ESPCI, est la suite d'un LabEx intitulé Wifi sur les ondes, auquel le département de physique contribue.

Anne CHRISTOPHE mentionne également, parmi les regrets, les projets qui n'ont pas été financés, en particulier Galaphys en astrophysique, qui avait fait l'objet d'une construction très intéressante entre l'Observatoire de Paris et l'École normale. Néanmoins, il bénéficiera d'un fonds d'amorçage, sur lequel l'ENS compte beaucoup pour renforcer les liens entre ces deux établissements.

Jean JOUZEL s'enquiert des montants des financements octroyés.

Anne CHRISTOPHE évoque 1,150 million d'euros pour le plus petit financement et 4 millions d'euros pour le plus conséquent, attribué à TERRAE.

Jean JOUZEL souligne que ces financements ne sont pas à la marge et jouent un rôle important dans le développement des programmes.

Dimitri EL MURR suppose que les financements d'amorçage étant accordés pour la période 2025-2030, le train repassera en 2029. Aussi, il souhaite savoir comment fonctionne ce dispositif par rapport au calendrier quinquennal.

Valérie THEIS indique que le fonds d'amorçage fonctionnera jusqu'à épuisement.

Dimitri EL MURR se demande comment imaginer cinq ans d'amorçage.

Anne CHRISTOPHE explique que les porteurs des programmes dépenseront l'argent comme ils le souhaitent, même si des discussions se déroulent en ce moment sur le fonctionnement. Dans certains cas, ces financements d'amorçage ont été décidés par le comité composé de tous les présidents et vice-présidents recherche de l'université PSL, dans le cadre d'un arbitrage final, sur la base des expertises extérieures. Ainsi, concernant Matrix, l'un des projets non financés et portant sur les matériaux pour la transition, tous les experts extérieurs, malgré les bémols signalés, avaient souligné la nécessité d'octroyer des post-doctorats pour se positionner sur le synchrotron SOLEIL, afin de permettre à tous ceux travaillant sur ce projet de mener plus facilement leurs expériences. Le financement d'amorçage offrira cette possibilité. Dans certains cas, ce dispositif permet donc à la communauté de se construire, même si elle n'obtient pas les bourses de thèse demandées. Et de fait, il s'étend sur cinq ans.

Catherine JESSUS souhaite poser une question assez banale sur la motivation. Les critères de choix ont conduit à sélectionner de nombreux projets, mais avec une réduction énorme, de près de la moitié des budgets demandés, et un risque de les amoindrir, voire de les dénaturer et de réduire leurs ambitions. Aussi, elle se demande comment redimensionner les projets avec de telles coupes.

Anne CHRISTOPHE considère que dans certains cas, il n'est pas si difficile de redimensionner les projets. Ainsi, en sciences du vivant, ils demandent énormément d'étudiants de 4^e année de thèse et des ingénieurs pour les laboratoires. Ce sera donc une source de financement très riche. Par exemple, dans le projet DEVINE, elle permettra à des personnes ayant fait un post-doctorat dans une discipline, de transitionner et d'en faire un deuxième dans une autre discipline.

Par ailleurs, même s'il y a moins d'outils, les équipes feront ce qu'elles avaient prévu. Pour le programme scientifique, tout comme pour les LabEx, la *roadmap* n'est pas établie au départ. Certes, un certain nombre de grandes thématiques est identifié, mais ensuite, la nature de ce qui sera réalisé continue à évoluer. Par ailleurs, toutes ces personnes déposent également des dossiers ERC et d'autres sources de financement peuvent intervenir. Toutefois, l'existence du grand programme aura deux intérêts, en premier lieu de faire exister cette communauté de manière beaucoup plus visible à l'extérieur de PSL. Pas un seul de ces projets n'est mono-établissement. Ainsi, le projet DEVINE, qui est un champ très pionnier, n'était pas du tout visible de l'extérieur, alors qu'il compte non seulement deux ou trois stars qu'on identifie, mais aussi une réelle communauté, constituée de près de 25 équipes de recherche. L'existence même du grand programme fera qu'une page web l'identifiera, et l'ENS espère un effet d'attractivité.

En outre, le grand programme aidera les équipes à lancer des appels d'offres pour engager de nouveaux projets à risque. Il permet d'avoir les données pilotes pour se présenter ensuite à l'ERC avec des éléments solides. Ces financements sont donc censés avoir un effet de levier, même si les projets n'obtiendront pas les budgets presque deux fois plus importants qu'ils ont demandés.

Jean JOUZEL observe qu'ils recevront tout de même un financement conséquent.

Anne CHRISTOPHE remarque que le choix pouvait être opéré aux deux extrêmes, soit en saupoudrant et répartissant les financements sur les 34 projets, soit en sélectionnant seulement les 7 LabEx. Le juste milieu a été choisi. L'arbitrage aurait pu être encore plus sélectif, mais il aurait été très difficile de choisir parmi tous ces magnifiques projets.

Jean JOUZEL souhaite savoir qui procède à l'arbitrage.

Anne CHRISTOPHE explique que l'arbitrage final est opéré par le comité des vice-présidents recherche de PSL et le directoire de PSL, sur proposition des chefs d'établissement.

Jean-François ALLEMAND a relevé la mention par Valérie THEIS de postes de professeur junior sur trois ans, et souhaite savoir s'il s'agit simplement de post-doctorants. Par ailleurs, étant chargé d'un des programmes gradués, il juge regrettable que ceux-ci n'aient quasiment pas été consultés

sur les financements évoqués, ou les bourses de master, alors qu'ils sont importants. Enfin, il fait part de sa crainte quant à la capacité de PSL à générer des usines à gaz administratives à travers les conventions de reversement. Il en a eu l'expérience dans les programmes gradués et des PHD Track, où PSL verse de l'argent à l'ENS, laquelle doit reverser à l'Institut Curie, en l'occurrence. Des projets étant prévus sur plusieurs établissements, il craint des procédures pénibles et complexes.

Valérie THEIS signale que certains porteurs et porteuses de grands programmes l'ont largement tenue informée des étapes de l'élaboration de leur projet. Culture Lab n'en fait pas partie. Ses responsables ont appelé le poste « chaire de professeur junior », mais elle a l'impression qu'il s'agit de post-doctorats.

Jean-François ALLEMAND note que l'appellation est empreinte de confusion.

Valérie THEIS a relevé des intitulés différents dans le dossier, mais à sa connaissance, il s'agit de post-doctorats.

Emmanuel BASSET souligne que ces objets sont beaucoup plus inter-établissements qu'auparavant, ce qui représente un gain. Par ailleurs, il reste à réussir la gestion administrative de ces programmes. Cela implique peut-être de faire évoluer des principes pour aller vers la simplicité, éventuellement en limitant au maximum le reporting financier, en faisant confiance et en s'efforçant de réduire les opérations administratives. Mais ces projets étant plus inter-établissements que précédemment, ce sera compliqué.

S'agissant des liens entre programmes gradués et grands programmes, normalement, PSL a quand même essayé de distinguer les deux. Ainsi, un grand programme de recherche ne pouvait pas demander de financements pour des cours, ni pour des bourses de master. Le fait qu'il finance des thèses est inhérent aux projets de recherche, mais il n'est pas censé concurrencer les programmes gradués.

Frédéric WORMS assure que tous sont conscients de ces sujets de gestion. PSL a bien fonctionné dans la procédure des grands programmes, qui était un véritable test. Il n'affirme pas que c'était parfait, et il faut déplorer les frustrations sur le financement ou sur certains projets. Néanmoins, la procédure a été remarquable de concertation et de transparence, et a été très claire, avec un appel et différentes étapes. Les vice-présidents, de même qu'Anne CHRISTOPHE, Valérie THEIS et Emmanuel BASSET, y travaillent depuis deux ans et elle a été vraiment bien gérée politiquement.

Frédéric WORMS souligne qu'un travail est mené sur la question administrative, sur la base d'une expérience passée, y compris sur les EUR. Les parties prenantes sont capables de savoir ce qui doit être porté au niveau de PSL ou par un établissement, s'il est plus simple de laisser celui-ci gérer des projets, où plusieurs autres participent. Pour ce qui le concerne, il pense que la gestion sera souple, programme par programme, selon l'implication de chacun, notamment de l'École. Ainsi, il importe pour l'ENS de préciser ses préférences sur chaque programme, et que ce soit entendu. Il parle sous le contrôle d'Anne CHRISTOPHE, Valérie THEIS, Emmanuel BASSET, Myriam FADEL et tous les services, mais l'École n'est pas encline à penser qu'une fois les grands programmes passés, l'intendance suivra simplement. Un suivi très étroit sera assuré.

S'agissant du lien programmes gradués-grands programmes, Frédéric WORMS juge dommageable qu'aucune concertation n'ait eu lieu au sein des disciplines. Ils sont à la fois proches et différents. L'ENS est très soucieuse des programmes gradués, en cours d'évaluation. La question sur leur lien avec les grands programmes est d'ailleurs très bonne en soi et le conseil scientifique pourra peut-être en discuter à sa prochaine séance. La reconversion des LabEx pérennisés dans PSL constitue l'une de ses grandes missions et l'un de ses grands défis. Il faut ensuite qu'elle arrive à gérer cette nouvelle étape majeure en autonomie, sans jury national, avec un jury d'établissement, des expertises, etc. C'est vraiment une étape dans la construction de PSL.

Anne CHRISTOPHE ajoute que l'ENS a l'expérience, par exemple, du LabEx Memolife, en sciences du vivant, géré entre l'ENS et le Collège de France. Cette gestion nécessite de passer parfois des conventions de 10 000 euros, voire 2 000 euros, pour organiser un petit séminaire. Personne ne souhaite fonctionner de la sorte. À cet égard, une réunion tenue la veille a rebondi sur une idée de Myriam FADEL, consistant à introduire un espace de confiance. Il s'agit de financements de PSL, ne nécessitant de reporting ni à l'Europe, ni à l'ANR. Il faudrait arriver à tomber d'accord sur la manière dont le grand programme fonctionne pour lancer des actions, par exemple établir après un appel d'offres le nombre de projets sélectionnés, d'équipes qui vont recevoir tel ou tel montant. Chacun des établissements pourrait accepter d'avancer l'argent et une fois tous les six mois ou par an, un grand bilan serait tiré, avant d'effectuer les virements correspondants.

Jean-François ALLEMAND remarque que pour les programmes gradués, le budget d'une année arrive généralement à la fin de celle-ci, et la première année, en décembre. Il a été souligné que la situation progresserait et il est désormais versé en octobre. Or des étudiants sont financés sur ces enveloppes, ce qui est quand même problématique. Il faut jongler et ce n'est pas très professionnel, en réalité.

Jean JOUZEL remercie les intervenants pour cette discussion.

La séance est suspendue de 11 h 29 à 11 h 47.

7. Présentation d'une activité de recherche et formation (département d'économie)

Marc GURGAND remercie le conseil scientifique de lui donner l'occasion de parler du département d'économie. Celui-ci a été créé il y a une dizaine d'années par Daniel COHEN et Marc MÉZARD. Initialement, un département de sciences sociales incluait les économistes et il a été décidé qu'il serait intéressant de disposer d'un département d'économie spécifique, pour faciliter la dynamique de cette discipline au sein de l'École.

Marc GURGAND se propose de présenter l'équipe du département, de parler de ses élèves et de l'environnement de recherche. L'équipe est assez petite mais essentielle. C'est la cheville ouvrière. Elle est composée d'une gestionnaire absolument extraordinaire, Laurence VINCENT, et de trois enseignants titulaires, dont deux professeurs, Gilles SAINT PAUL, macro-économiste de grande réputation, et Gabriel ZUCMAN, que le département vient de recruter sur le poste libéré par Daniel COHEN. Il est visible à la fois sur le plan scientifique et sur le champ de la politique publique, notamment fiscale, surtout en ce moment où il mène une action extrêmement importante avec la présidence brésilienne du G20. Il a pratiquement créé, ou en tout cas donné énormément de force au domaine de l'étude de la fiscalité internationale, de l'évasion fiscale, qui n'était pas analysé très sérieusement par les économistes.

L'équipe enseignante comprend également une maîtresse de conférences, Nina GUYON, arrivée au département sur un poste ouvert il y a deux ans. Elle vient de l'université de Singapour et travaille sur le champ des politiques sociales et scolaires, de la politique urbaine, de l'environnement social des élèves. Elle est extrêmement active et très précieuse pour le département.

Le département s'est beaucoup étendu, Daniel COHEN ayant eu recours assez rapidement aux professeurs attachés pour appuyer la croissance de la structure. Ils sont au nombre de cinq, presque tous au CNRS, sauf Sylvie LAMBERT, qui est à l'INRAE. Il s'agit de :

- Marc FLEURBAEY ;
- Antonin MACÉ ;
- Thomas BREDAS, qui vient d'être recruté ;

- Sylvie LAMBERT ;
- Marc GURGAND.

En plus de ces cinq professeurs attachés, le département dispose de deux professeurs associés, dont le premier, Simon BUNEL, est issu de l'INSEE et travaille à la Banque de France. C'est une tradition du département d'avoir un professeur attaché issu de cet institut, qui apporte des personnes capables de travailler avec les élèves sur les données de façon générale, soit plutôt micro, soit plutôt macro. Parfois, ils ont enseigné l'économétrie et aujourd'hui, ils enseignent plutôt Labor et croissance, innovation, emploi et croissance. Il est très important pour le département d'avoir cet ancrage avec des institutions la Banque de France ou l'INSEE, au cœur de la statistique publique et partenaire essentiel pour le département, en termes de recherche et de débouchés. Le deuxième professeur associé est Arnaud TEYSSIER, administrateur civil au ministère de l'Intérieur. Il s'occupe de la classe préparatoire aux concours.

Le département accueille quelques doctorants, même s'il a peu de places. Ceux en CDSN, qui sont sur le site, sont invités à donner des cours et assure un certain nombre de missions complémentaires. Par ailleurs, des chargés de cours, un peu plus éloignés de cette équipe, entretiennent avec elle des relations à long terme. Il s'agit de Guillaume HANNEZO et Antonin BERGEAUD, professeur à HEC qui assure des cours en vacation.

S'agissant des élèves, Marc GURGAND indique que le recrutement au département reste relativement stable. Il n'est pas très important en masse, avec plus ou moins 15 élèves par an, dont la moitié est issue du concours B/L, 25 % du concours étudiants normaliens et 25 % sont scientifiques, notamment des mathématiciens, mais c'est devenu très rare, alors qu'autrefois, ils étaient plus nombreux. Marc GURGAND pense en particulier à Thomas PICKETTY, Thomas BREDAS ou Philippe ASKENAZY. Mystérieusement, cela a complètement disparu.

Frédéric WORMS mentionne également Daniel COHEN.

Marc GURGAND signale qu'il a rencontré récemment le directeur du département de mathématiques et son directeur des études, pour voir ce qu'il était possible de faire, car il peut être pertinent pour les mathématiciens d'aller vers l'économie. Ils ont souvent donné de très grands économistes, tels que Gérard DEBREU, lauréat du prix Nobel d'économie. C'est un sujet mystérieux pour le département, et Marc GURGAND ignore s'il réussira à changer la donne, mais en tout cas, il travaille sur le sujet.

Le département accueille parfois des A/L, étudiants incroyables et exceptionnels, qui sortent en tête des promotions du master, mais aussi des étudiants en médecine-humanités, et un peu de sélection internationale. S'agissant de cette dernière, ce fut difficile pendant longtemps mais Marc GURGAND a l'impression que le département arrive désormais à les recruter. Ils sont deux cette année, ce qui est tout à fait inhabituel et lui fait très plaisir.

Les étudiants passent par une scolarité essentiellement en L3, en tout cas pour ceux qui viennent du concours B/L. Cette dernière est délivrée par le magistère de Paris I mais est donnée à 90 % en interne à l'École, dans les locaux du département, avec ses enseignants. Ils suivent un programme largement spécifique. Ceux qui arrivent avec une L3 sont invités à suivre ce qu'on appelle un M0, pour s'intégrer dans l'École, profiter de la variété de son offre d'enseignement, avant de rentrer dans les masters, essentiellement APE et PPD. En sortie de master, ils disposent de différentes options.

Des exceptions assez rares à cette règle générale existent, concernant des personnes souhaitant par exemple un cursus très pointu en économie agricole ou en finances. Dans ce cas, d'autres solutions sont négociées. Par ailleurs, il arrive assez régulièrement que certains suivent des parcours un peu spécifiques. L'ENS a signé une convention avec HEC et le département reçoit

souvent des bi-admis. Ils peuvent ainsi valider HEC et le M2 d'APE ou de PPD. Ces parcours sont assez courants.

Plus récemment, le département s'efforce d'articuler la scolarité à l'École avec celle à l'ENSAE, l'école de spécialisation de l'INSEE, un lieu de formation très pertinent, où les étudiants font de la statistique plus avancée que celle proposée dans les masters. Les relations étroites qui existaient autrefois entre le département, l'École d'économie de Paris et l'ENSAE se sont distendues du fait des évolutions institutionnelles. Cependant, elles sont tout de même utiles en termes de formation. Ainsi, à la demande d'élèves admis à l'ENSAE et Ulm et souhaitant suivre les deux cursus, le département expérimente et essaye de les organiser.

Environ 50 % des élèves et étudiants entrent en doctorat à l'issue de leur master, après les années d'interruption habituelles, les séjours à l'étranger, qui sont très courants. 35 % entrent dans le service public, notamment via la réussite aux concours d'accès, soit aux corps techniques, soit aux corps administratifs. Ainsi, toute la filière de préparation au concours administratif est extrêmement importante, car correspondant aux débouchés et aux désirs d'une grande partie des étudiants. Dans ce contexte, plusieurs éléments de l'École sont fortement liés au département d'économie :

- la mineure politique publique, renommée science du politique et du gouvernement, animée par le département d'économie et le département de sciences sociales ;
- la mineure PSL action publique, beaucoup plus large et qui sera pilotée par le professeur attaché Thomas BREDAS, recruté il y a une semaine.

Ces mineures sont vraiment importantes pour former et préparer les étudiants à entrer dans les corps, soit en passant les concours, soit en utilisant les options qui s'ouvrent de plus en plus dans l'administration centrale pour recruter des personnes directement en CDI. Les étudiants normaliens sont extrêmement appréciés par les corps. On sent un intérêt fort et pour les élèves qui veulent utiliser cette voie, valider une mineure politique publique est utile, car leur dossier les rend crédibles pour les employeurs.

D'autre part, l'École dispose d'une préparation au concours commune avec Paris I, gérée par un professeur associé du département, Arnaud TEYSSIER, et qui constitue un élément extrêmement précieux pour le département. Celui-ci y est très attentif, y compris parce que c'est un débouché important pour les élèves. Pour ce qui concerne les 15 % de sortants restants, Marc GURGAND suppose que certains rejoignent le privé, mais il ne dispose pas d'une liste exhaustive.

Enfin, concernant l'environnement de recherche, il est constitué pour une grande part de l'École d'économie de Paris. Les membres du département sont affiliés à l'UMR Paris Jourdan Sciences économiques, l'espace qui structure leurs activités de recherche, où ont lieu les séminaires et où ils encadrent les doctorants et les collaborations scientifiques. L'École d'économie de Paris est à la fois une UMR, Paris Jourdan Sciences économiques, et une fondation de coopération scientifique, Paris School of Economics (PSE). Les deux structures sont superposées et intimement liées. Le conseil d'unité de l'UMR est presque le même que l'instance appelée CLEOR, qui gère la fondation. Tout le monde est à Jourdan, même si des membres de PSE sont à Paris I, mais il s'agit en principe d'une espèce en voie de disparition, dans une dynamique démographique. Le cœur de PSE est l'intégration de ces deux structures.

PSE est un très gros laboratoire, avec une centaine de chercheurs, une centaine de thésards et entre 100 et 200 étudiants de master. Il est extrêmement bien situé dans les classements internationaux des départements d'économie, entre la 5^e et la 10^e place, devant des maisons très prestigieuses. Quel que soit le crédit qu'on donne au détail de ces classements, il jouit d'une visibilité internationale et d'une légitimité scientifique extrêmement forte. Il est donc très précieux pour le département d'être appuyé sur cette structure.

Marc GURGAND précise qu'il existe en parallèle des structures appelées laboratoires, ce qui est un peu bizarre, car PSE en est également un. Exerçant davantage dans le domaine de l'économie appliquée, ils sont liés, en général, à l'ENS et à PSE. Ainsi, Gabriel ZUCMAN a créé un laboratoire intitulé EU Tax, financé par la Commission européenne pour l'instant, et qui le sera sans doute par d'autres donateurs dans la durée. Il produit énormément de travaux extrêmement importants, reconnus et visibles sur la fiscalité internationale. Il est accueilli, pour partie, dans des locaux mis à disposition par l'École.

Le laboratoire J-PAL, fondé par Esther DUFLO et Abhijit BANERJEE, est également dans les locaux de l'ENS et inclut un Equipex, dirigé par Marc GURGAND et intitulé IDEE, ou innovations, données et expérimentations en éducation. Il est porté par l'ENS-PSL et travaille énormément pour faire de l'évaluation très appliquée des politiques éducatives, en s'articulant le plus possible avec le ministère de l'Éducation nationale.

Une dernière structure importante est le CERES, dont l'un des directeurs est Marc FLEURBAEY, professeur attaché au sein du département. Elle est distincte de ce dernier et n'en relève pas mais il en est tout de même l'animateur, car l'environnement est un sujet très important pour les économistes.

Jean JOUZEL s'enquiert du poids du département par rapport à PSE.

Marc GURGAND convient qu'il est intéressant de savoir à quoi se juge le poids d'un département de l'École dans une structure de recherche. Il pense que l'ENS a un poids symbolique institutionnel fort, renforcé encore par le fait que l'École d'économie de Paris est sur le site de Jourdan. Son poids en masse de personnel est faible. D'autre part, les tutelles de l'UMR et les membres fondateurs de l'École d'économie de Paris sont les mêmes, et assez nombreux, avec quelques gros établissements, tels que Paris I, le CNRS, l'INRAE, l'École des Ponts, l'EHESS et l'ENS-PSL. Il est certain qu'en termes de masse, le personnel de recherche affecté à l'UMR, Paris I ou l'EHESS ont beaucoup plus de poids que l'École normale. Mais il y a aussi une dynamique, et il faut noter une petite extinction du côté de l'EHESS, qui historiquement, a recruté plus d'économistes qu'aujourd'hui. Le sujet de Paris I, institution très importante dans PSE, est plus compliqué

Ky NGUYEN demande si l'année M0 pour les élèves internationaux est équivalente à L3 en France.

Marc GURGAND explique que l'année M0 est un dispositif un peu particulier. Les étudiants sont recrutés par le département en fin de L3, sur le concours étudiants, à la différence des élèves issus du concours B/L ou A/L, qui arrivent sans L3 et la suivent au département. Cette politique ancienne a été mise en place par Daniel COHEN, consistant à demander aux étudiants internationaux, à leur arrivée, de ne pas entrer immédiatement en master mais de suivre cette année intermédiaire, qui fait formellement partie du diplôme de l'ENS. Souvent, il s'agit d'étudiants admis dans les masters, ayant candidaté à ceux-ci en même temps qu'au concours étudiants. Les masters font un report d'admission, et ils y entrent un an plus tard.

La raison profonde est que sans ce dispositif, ces élèves ne seraient pas normaliens, car intégrant directement le master de l'École d'économie de Paris. Ils ne sauront pas ce qu'est l'École normale, et en profiteront assez peu car les masters sont très intenses. Ils suivent éventuellement quelques cours pour le DENS, puis dans la dernière ligne droite. Mais on n'en fait pas des normaliens à proprement parler. L'idée qu'ils passent cette année intermédiaire à faire de l'économie, tout en profitant de la variété d'ouvertures que propose l'École, a toujours semblé importante.

Dimitri EL MURR comprend le souci de Marc GURGAND quant au moindre nombre d'étudiants en mathématiques se tournant vers l'économie. Cela s'explique peut-être par le fait que le département fait partie de l'école Lettres. Par ailleurs, il se dit impressionné par tous ces empilements compliqués entre l'École d'économie de Paris, le département, PSE. Il existe d'autres économistes à PSL,

notamment à Dauphine, mais Marc GURGAND n'en parle pas. Aussi, Dimitri EL MURR se demande s'ils ne font pas la même économie, ou appartiennent à d'autres chapelles.

Marc GURGAND précise qu'à l'époque où tous les matheux qu'il a cités sont venus faire de l'économie, le master dépendait du département des sciences sociales, ce qui était encore pire. Aussi, il doute que ce soit le sujet. Pour ce qui le concerne, il ne sait pas pourquoi ce changement s'est produit. En effet, c'est curieux, car on s'attendrait plutôt à ce que les mathématiciens aient peut-être plus qu'auparavant envie d'être dans l'action publique. Cependant, ce n'est pas le cas et il est possible que cela tienne à un problème dans l'offre du département. Toutefois, il n'a pas réussi à l'identifier.

Dimitri EL MURR observe que la réponse est peut-être plus globale, car ces économistes venus des mathématiques sont aussi allés vers l'histoire. Pour que cela arrive, l'école Lettres doit être capable de s'adresser à certains matheux, qui envisageraient une telle évolution, de manière globale, avec l'économie au cœur, mais pas uniquement.

Marc GURGAND se demande si les collègues de l'école Lettres perçoivent aussi le fait que les mathématiciens, qui venaient faire de temps en temps de la philosophie analytique par exemple, ne le font plus. De toute façon, il imagine qu'ils n'ont jamais été nombreux.

Jean-François ALLEMAND note que quelques matheux font de la philosophie, mais c'est très rare.

Emmanuel BASSET remarque que Paris Saclay, qui fait des mathématiques de manière plus appliquée, rencontre la même problématique.

En réponse à la question sur les économistes de Dauphine, **Marc GURGAND** affirme qu'il n'existe pas de chapelles du tout. Ils font exactement la même économie qu'à l'ENS. Cependant, il faut dire la vérité : les deux institutions restent distinctes et forment deux blocs différents au sein de PSL. Néanmoins, les équipes ont des interactions scientifiques occasionnelles, qui ont parfois une dimension institutionnelle.

Anne CHRISTOPHE fait observer que les physiciens se plaignent également d'accueillir moins de mathématiciens que par le passé. Aussi, elle doute que ce soit lié à l'école Lettres ou au fonctionnement du département d'économie. Il y a peut-être moins de mobilités qu'auparavant. Selon les mathématiciens, c'est aussi lié au fait que l'ENS a de plus en plus verrouillé le diplôme au cours des 10 à 15 dernières années. Auparavant, les normaliens et normaliennes intégraient l'École et faisaient ce qu'ils voulaient. Comme ils n'avaient aucune obligation, ils visitaient un peu plus les structures hors département. De nos jours, ils ont l'occasion de découvrir tous les départements durant les 15 jours de rentrée, et Clotilde POLICAR, ainsi que toute la direction des études, veille à ce que ceux qui veulent voir le département de mathématiques puissent aussi voir celui d'économie. Auparavant, certains démarraient peut-être en mathématiques et au bout d'un an ou deux, trouvaient l'économie très intéressante. C'est ce que l'École souhaite, à savoir favoriser les parcours au fur et à mesure des années de scolarité. Il faudrait éventuellement travailler davantage ce sujet, en lien avec le département de mathématiques, et inciter la direction des études de ce dernier à encourager les élèves à aller voir ailleurs dès la première année.

À cet égard, Anne CHRISTOPHE entend que certains peuvent être un peu stressés, y compris pour de mauvaises raisons. Le département de mathématiques accueille un gros contingent de Louis-Le-Grand, qui a été en compétition toute l'année et raisonne encore largement par rapport au classement, s'inquiétant d'un changement de coefficients l'année du Covid, qui classe tel ou tel 5^e au lieu de 2^e, alors qu'en réalité, cela importe peu. Certains en sont donc encore à vouloir décrocher les meilleures notes en mathématiques, et de ce fait, n'ont pas le temps d'aller voir ailleurs. Il faudrait réussir à les calmer et à les déstresser un peu.

Un autre facteur de stress, qui est réel, est lié aux CDSN, car l'École ne peut en attribuer à tous les normaliens et normaliennes, loin s'en faut. Cette année, 50 d'entre eux sont sur liste d'attente dans l'école Sciences. De ce fait, les mathématiciens, qui comptent beaucoup sur ces contrats, stressent, car il en est proposé un peu moins dans leur école doctorale par rapport à d'autres disciplines scientifiques. Cela les oblige à présenter un bon dossier scolaire, alors qu'auparavant, ils étaient assurés d'obtenir des CDSN, qui pouvaient être proposés à presque tous.

Anne CHRISTOPHE souligne que ces différents facteurs jouent, mais convient avec Marc GURGAND qu'il faudrait réussir à relâcher ces contraintes pour favoriser un peu plus la circulation à l'intérieur de l'École.

Marc GURGAND signale que le département d'économie donne un cours d'économie scientifique au département de mathématiques, qui rassemble beaucoup d'étudiants, mais cela ne suffit pas. Par ailleurs, en espérance des CDSN, un mathématicien en master serait classé premier. Il faudrait ainsi souligner auprès d'eux qu'en venant au département d'économie, ils en obtiendraient.

Frédéric WORMS convient qu'il s'agit d'un sujet très important, qui pourra être abordé à d'autres occasions. Il existe d'ailleurs d'autres interdisciplinarités très fortes avec les sciences cognitives. Des physiciens se sont, à un moment donné, tournés vers l'économie et les métiers qui en découlent.

Concernant le sujet soulevé par Jean JOUZEL, qui rejoint un peu la question sur Dauphine, Frédéric WORMS souligne que le lien avec l'École d'économie de Paris rend le département extrêmement particulier. Ainsi, les masters, qui sont co-accrédités par PSL, font partie de l'école universitaire de recherche de PJSE et non d'un programme gradué de PSL. Il s'agit d'un aspect très atypique et singulier, qu'il faut assumer. Des relations très fortes existent entre Dauphine et l'École d'économie de Paris sur certains sujets, comme l'économie de la santé. On peut espérer qu'il y en ait d'autres. Il en va de même pour l'Institut des politiques publiques et des liens de plus en plus organiques se noueront dans le cadre de la mineure action publique, avec Thomas BREDA, sur des projets concrets.

D'autre part, Frédéric WORMS insiste beaucoup sur la présence de l'École normale, qui est très forte, même si elle est qualitative et non quantitative, avec des professeurs comme Gabriel ZUCMAN et quelques autres, ainsi que le futur ou la future titulaire de la chaire Daniel COHEN, dont il espère qu'elle sera cofinancée par du mécénat avec les fondations de l'École normale et de l'École d'économie de Paris. Ce sera un poste de professeur à l'ENS, avec l'École d'économie de Paris comme environnement de recherche.

Le département d'économie a été pensé par Daniel COHEN comme une petite structure, mais branchée sur une très grande école de recherche, et Marc GURGAND l'incarne aussi en tant que professeur attaché. C'est un peu particulier mais comme ce dernier l'a montré implicitement, l'ENS n'a qu'à y gagner. Des projets tels que la chaire Daniel COHEN et d'autres sur des sujets extrêmement importants la lient organiquement à l'École d'économie de Paris.

À cet égard, Frédéric WORMS souhaite exprimer sa gratitude à Esther DUFLO, qui a pris la présidence de l'École d'économie de Paris à la suite de Daniel COHEN. Jean-Olivier HAIRAULT vient d'être renouvelé à sa direction. Ils travaillent très bien avec l'ENS sur des projets importants. Et le département d'économie, qui a été si bien présenté, est récent, pas très grand, mais crucial.

Jean JOUZEL remercie Marc GURGAND pour sa présentation.

Marc GURGAND quitte la séance à 12 h 21.

II. Points divers

1. Plan d'action de lutte contre les VSS : point de situation

Myriam FADEL rappelle que la direction de l'École s'était engagée auprès des instances à faire un point sur le plan d'action de lutte contre les violences sexistes et sexuelles. Les différents éléments ont été travaillés avec Dorothée BUTIGIEG, directrice de la vie étudiante, et Charlotte JACQUEMOT, référente égalité femmes-hommes.

Myriam FADEL propose d'axer sa présentation autour des points suivants :

- le rappel du contexte du plan d'action contre les violences sexistes et sexuelles ;
- les différentes actions de formation et de sensibilisation ;
- le bilan des signalements et procédures ;
- une perspective sur les prochaines actions.

En ce qui concerne le contexte, Myriam FADEL rappelle qu'en automne-hiver 2021, de nombreux établissements réalisent des enquêtes sur ce sujet, dont les résultats sont catastrophiques. L'actualité est extrêmement tendue et triste, car l'on se rend compte que le sujet est pris en main, mais mal. De nombreuses victimes ne sont pas entendues. Un sursaut se produit dans l'enseignement supérieur et la recherche, et le ministère notamment déploie un plan d'action en hiver 2021 pour lutter contre les violences sexistes et sexuelles.

Une enquête anonyme inédite a été menée sur cette thématique auprès de tous les établissements composantes de PSL. Elle a été travaillée en amont par les étudiants et les référents sur ce sujet. Une restitution publique des résultats est effectuée en mars 2022. Ils sont très préoccupants, révélant plus de 54 agressions sexuelles et 16 viols. Ils provoquent un véritable choc, conduisant au souhait de déployer des actions concrètes, de ne plus rester dans l'incantatoire.

Il ressort aussi de cette enquête que des mesures sont prises dans les établissements, mais elles sont mal ou peu connues, en l'absence de confiance dans une action éventuelle en cas de signalement. Cela pose un défi important, et de tous les jours, car rien ne s'arrête jamais sur cette question. L'École a déployé, en mars 2022, son plan d'action renforcé pour lutter contre les violences sexistes et sexuelles. À cet égard, elle a des particularités liées à sa vie étudiante extrêmement importante, du fait qu'elle comporte plus de 810 chambres mais aussi en raison des modalités d'enseignement proposées, telles que le tutorat. Il s'agit donc de prendre des mesures adaptées à ces spécificités, en évitant de mettre en place un plan hors sol. En outre, se crée au sein de l'École, en novembre 2021, MeToo@ENS, partenaire décisif sur le champ des signalements et des accompagnements.

Le plan d'action s'articule autour de cinq axes :

- la formation de tous les étudiants et étudiantes pour prévenir des VSS ;
- la sensibilisation dans les lieux dits à risques, tels que les internats ;
- l'élaboration d'une charte adaptée aux spécificités de l'École, coordonnée par Valérie THEIS, dont l'intérêt premier tient au fait qu'elle résulte d'une remontée des départements, des laboratoires, des personnes concernées. Elle a été présentée au conseil scientifique en juillet 2022 et soumise au conseil d'administration ;

- le recueil des signalements au sein de plusieurs cellules, pour assurer une prise en charge immédiate, sans laquelle l'École n'a aucune crédibilité sur ces sujets ;
- une politique de protection des victimes et d'accompagnement psychologique et juridique.

Ce plan d'action a été mis œuvre dès la rentrée 2022-2023, avec des sessions de formation et de sensibilisation des étudiantes et étudiants sur cette thématique, certaines étant dispensées en anglais, afin qu'elles soient les plus percutantes et aient le plus d'impact possible. Il s'agissait aussi de former l'intégralité de la communauté de l'École, y compris les personnels. Dans ce cadre, il a été décidé de recourir à des entités extérieures spécialisées et de varier la nature de ces interventions, pour disposer d'orientations et de formats différents. L'École a dégagé un budget dédié à ces actions.

La participation à ces formations a été conséquente, tant du côté des étudiants que des personnels. Cette sensibilisation de toutes et tous a été un grand moment pour l'École. S'agissant de l'obligation de formation, elle était très molle, ce qui a suscité nombre de questionnements. Il avait été décidé d'une première approche basée sur le volontariat mais à la rentrée suivante, il a été décidé de conditionner l'inscription au MEGA au suivi de cette formation, avec une exception pour les étudiants internationaux qui arrivaient. Cela a été très bien perçu et a fonctionné

En complément de ces sessions théoriques, en amphis, l'École a mis en place d'autres formats l'an dernier, avec l'approfondissement de certains thèmes et un travail en petits groupes, par exemple. Elle a également organisé des ateliers spécifiques avec les instituts spécialisés et prévu tout au long de l'année des rendez-vous mettant en exergue ce sujet.

Alors qu'à la rentrée 2022-2023, tout le monde était invité à suivre la formation, l'année suivante, elle a été axée sur les nouveaux entrants, étudiants mais aussi communauté enseignante et fonctions support. Un énorme travail a été accompli en la matière par Dorothée BUTIGIEG, qui a pris ce sujet en main et a fait en sorte que ces actions soient réalisées de manière satisfaisante, en touchant le plus de personnes possible. Par ailleurs, afin de sensibiliser aux zones de risque que représentent les soirées, les dirigeants des associations étudiantes, qui se retrouvent souvent en première ligne, en tant que témoins ou réceptacles de signalements, ont été invités à suivre cette formation-sensibilisation. La participation totale en 2023-2024 s'est élevée à 750 étudiants et étudiantes.

Parallèlement à ces formations, des interventions de sensibilisation aux biais genrés et stéréotypes ont été organisées dans les départements et auprès des jurys de recrutement. Des campagnes d'affichage ont également eu lieu tout au long de l'année, avec un appui de PSL. Ces sujets ont aussi été abordés et discutés dans le cadre de la journée de l'école inclusive, le 18 janvier dernier. En ce qui concerne les événements grand public, l'École organise des conférences sur l'égalité et les discriminations. Enfin, elle mène des actions pour soutenir les carrières de femmes, avec des bourses pour les étudiantes, des mentorats pour les doctorantes ou des conventions de stage en écriture égalitaire.

S'agissant du bilan des procédures VSS, depuis mars 2022, 10 signalements ont été remontés à la direction, qui s'est engagée à faire en sorte que chacun soit systématiquement instruit et tracé. Elle a ainsi décidé de mesures conservatoires, qui sont extrêmement délicates à prendre. Peu d'établissements ont ce courage, car il s'agit d'actes très compliqués, privatifs de liberté. Il faut empêcher une personne d'aller dans un lieu donné, sous telle ou telle condition. Cependant, ils sont essentiels pour assurer la protection tant de la victime que du présumé mis en cause.

En outre, quatre commissions d'enquête interne ont été mises sur pied, sachant que l'École peut aussi recourir à des commissions d'enquête externe, à des associations ou institutions spécialisées, ou encore à l'inspection générale de l'enseignement supérieur. Au terme de ces commissions, trois

conseils de discipline se sont tenus. Ces chiffres sont énormes eu égard à la taille de l'École. Il s'agit de gros dossiers à gérer, difficiles à maints égards, avec des impacts qui ne sont pas uniquement juridiques. Deux de ces conseils de discipline ont concerné des élèves, et le troisième un enseignant. Ils ont donné lieu à des exclusions, définitives ou de plusieurs mois.

Par ailleurs, un rappel à la loi a été effectué, concernant des actes de violences sexistes et sexuelles dans le spectre d'une infraction pénale, avec convocations ou avertissements de l'auteur. Enfin, une procédure pénale a été intentée par l'École. À cet égard, nombre d'institutions font des signalements conformément à l'article 40 du code de procédure pénale, pensant éviter ainsi que leur responsabilité ne soit engagée et se débarrasser de l'affaire. Or cela revient à ne pas faire grand-chose. Myriam FADEL signale que la direction a lancé cette procédure pénale avec le consentement de la victime. Sans cela, un signalement au titre de l'article 40 fait que celle-ci se retrouve dans l'instruction pénale, avec des situations de huis clos, sans témoins, sans preuves, sans éléments permettant de dire objectivement ce qui s'est passé. Dans la majorité des cas, une telle procédure se termine sur une confrontation, ni plus ni moins, qui implique non la direction de l'École qui a fait le signalement au titre de l'article 40, mais la victime. Aussi, l'ENS tient à engager une telle procédure avec cette dernière, qu'il convient d'accompagner.

En outre, l'École ne demande pas qu'une plainte soit déposée pour instruire, ce que font de moins en moins d'établissements, car c'est difficile à assumer. Cela revient à une double peine pour la victime. Si aucun signalement au pénal n'a été effectué, on ne sait pas si les actes incriminés ont vraiment été commis, donc on ne fait rien. C'est une hérésie. Le pénal et le disciplinaire sont indépendants et leur temporalité est différente. Dans le disciplinaire, l'institution dispose d'un délai de quatre mois pour suspendre la personne concernée, et un maximum d'un an pour traduire en conseil de discipline, alors que la procédure pénale peut durer trois ou quatre ans, sans compter les voies de recours.

Ainsi, il y a derrière les chiffres mentionnés, des prises de décision très fortes de l'École, avec des procédures exposantes pour elle, mais avant tout pour la victime. La procédure pénale, lancée par l'ENS en accompagnement de la victime, a prospéré.

Enfin, Myriam FADEL évoque les prochaines actions. L'École n'est certes pas parfaite dans sa démarche de lutte contre les violences sexistes et sexuelles et apprend au travers de toutes les affaires, mais également parce qu'elle réagit, travaillant notamment avec MeToo@ENS. Elle prévoit donc de procéder à une actualisation de ses procédures et dispositifs en place et de les partager. Dans ce cadre, elle rend publique ses actions suite à un signalement et deux notes sont mises à la disposition de tous sur l'intranet, pour expliciter la façon de traiter ces dossiers, ce qu'est une enquête interne, etc. Une journée a également été organisée par Charlotte JACQUEMOT et Dorothee BUTIGIEG, pour inviter chacun à faire part de ses suggestions éventuelles d'amélioration des procédures. Ce sujet restera toujours ouvert.

Par ailleurs, une nouvelle enquête au périmètre de PSL sera lancée fin 2024. Enfin, il est envisagé de travailler en partenariat avec le Parquet, et éventuellement avec le Barreau. En effet, le parcours pour déposer une plainte et la suivre est très long. Il s'agirait donc de passer une convention avec le tribunal correctionnel de Paris, pour avoir des entrées, des contacts, des référents, en vue d'accélérer le traitement et renforcer la bienveillance pour tous les dossiers de violences sexistes et sexuelles nécessitant une suite pénale, et dont il faut espérer qu'il y en aura de moins en moins. Cette proposition pourrait être mise en œuvre d'ici la fin de l'année.

Dimitri EL MURR remercie Myriam FADEL pour cette présentation très claire, mettant en lumière les actions de l'École. Il souhaite savoir pourquoi celle-ci favorise les commissions d'enquête interne. Il y relève quelques avantages, mais aussi beaucoup d'inconvénients. L'externalisation comporte également nombre d'avantages, notamment pour les enseignants-chercheurs qui sont sollicités.

Myriam FADEL explique qu'initialement, il a été considéré qu'il faut être dans l'École pour la connaître et la comprendre dans un délai limité. Il s'agit donc d'un avantage. Cependant, la limite est double, et tient au fait que l'ENS est petite et la procédure repose sur un nombre limité de personnes. Il faut systématiquement vérifier l'absence de conflit d'intérêts. Toutefois, les enquêtes internes qui ont été engagées se sont bien déroulées, ce qui représente un indicateur de la pertinence de ce choix. Néanmoins, l'École ne prend pas le parti de se reposer uniquement sur de telles procédures.

D'expérience, les enquêtes externes sont conduites par des entités qui rendent des rapports lourds et juridiques, axés sur la protection, moins pratico-pratiques. D'autre part, il faut des affaires assez conséquentes pour solliciter une mission d'inspection, car les inspecteurs sont très pris. Enfin, les délais sont différents entre l'entité privée interne, l'entité privée externe et l'inspection.

Alice MUNOZ-GUIPOUY remercie Myriam FADEL pour la présentation de ce point, qui donne beaucoup d'espoir et aide collectivement et à titre personnel. Elle souhaite savoir si l'ENS envisage un partenariat avec une association d'écoute. En effet, lorsque les événements surviennent au sein de l'établissement, les personnes peuvent avoir besoin de parler à des intervenants extérieurs. Ce peut être un bon sas d'accueil, pour comprendre et aider à qualifier ce qui s'est passé.

D'autre part, Alice MUNOZ-GUIPOUY s'enquiert d'éventuels moyens pour aider les victimes à s'identifier entre elles. En effet, elles peuvent parfois douter de ce qui a pu se passer, mais en apprenant que d'autres ont vécu la même chose de la part de la même personne, elles prennent davantage confiance pour faire un signalement.

Enfin, Alice MUNOZ-GUIPOUY suggère de donner l'occasion aux étudiants et étudiantes de faire part de ce qui s'est éventuellement mal passé au cours d'un stage, par exemple avec un tuteur dans un laboratoire, pour que l'ENS évite de renouer des conventions avec les personnes concernées.

Jean TRINQUIER salue le travail remarquable réalisé par l'École sur ce sujet crucial. L'École a visiblement changé d'époque, le défi consiste maintenant à tenir sur la durée. Par ailleurs, plusieurs commissions d'enquête interne ont été mises sur pied, si bien que l'École commence à avoir un peu de recul. Il fait remarquer que cette tâche est déstabilisante pour les personnels qui l'assument sans se dérober ; elle impacte leurs autres activités et ils peuvent avoir le sentiment de se retrouver sur un terrain juridique quelque peu mouvant et incertain. Aussi Jean TRINQUIER s'enquiert-il d'une éventuelle capitalisation d'expérience. Si l'École pouvait réussir à cadrer et normaliser les procédures et les délais, cela rendrait assurément service aux personnels qui siègent dans ces commissions.

Pour avoir été tuteur d'une étudiante membre du COF, **Jean-François ALLEMAND** peut affirmer que les premiers exposés sont les membres des associations, auxquels des actes sont signalés. Cela ne va pas nécessairement plus loin mais ces étudiants servent d'écoutes, alors qu'ils ne sont pas vraiment formés et ne se sont peut-être pas engagés pour cela. Aussi, il semble également important de les protéger, car ils sont impactés par des choses auxquelles ils ne sont pas préparés.

Myriam FADEL signale qu'il existe de nombreux points d'entrée pour l'écoute, qui est effectivement déterminante. Des actions sont prises en la matière à PSL et une externalisation peut être proposée, avec des associations spécialisées, notamment France Victimes, qui n'est pas très connue dans l'enseignement supérieur. En coopération avec Dorothée BUTIGIEG et les référents, la direction peut apporter des conseils aux associations. Elle s'appuie aussi sur MeToo, qui travaille avec les personnes qui se sont signalées en tant que victimes. La direction offre ainsi une aide aux associations de l'École et est très sensible à cette approche.

Concernant les stages, Myriam FADEL souligne l'importance de signaler ceux qui se passent mal, afin que l'établissement puisse agir. Elle a connaissance de certains cas, certes pas dans le domaine des violences sexistes et sexuelles. La direction l'a fait savoir et a écrit à l'entité concernée. Il faut faire remonter ces situations, y compris de manière anonyme, et même si c'est du bas bruit, s'il ne s'agit pas de violences sexistes et sexuelles.

En ce qui concerne les commissions d'enquête interne, Myriam FADEL reconnaît qu'elles sont déstabilisantes. Un document de quatre pages sur l'intranet explicite leurs rôles et missions. Elles sont très courantes dans toutes les administrations, et les DRH mènent des enquêtes internes en cas notamment de risques psychosociaux et de harcèlement moral. La première commission mise sur pied a été très compliquée, faisant prendre conscience de la petite taille de l'École. Le fait d'être en proximité crée de réels problèmes. Aussi, Myriam FADEL comprend que cela puisse occasionner une déstabilisation. Toutefois, l'École capitalise l'expérience de ces commissions, sachant que des formations sont également dispensées et un accompagnement assuré par le pôle des affaires juridiques.

S'agissant du COF, Myriam FADEL convient que ses membres sont surexposés à titre personnel. Elle met en avant la disponibilité de l'École et les formations qui leur sont proposées à cet égard. Il faut savoir que le COF a été attaqué par un étudiant requérant, parce qu'il avait pris une mesure d'éloignement. La direction de la vie étudiante a des liens très particuliers avec toutes les associations, vérifie qu'elles sont formées, se met à leur écoute, et la sensibilisation, qui n'était pas très opérante, est vraiment importante au niveau de ces communautés.

Jean JOUZEL remercie Myriam FADEL pour cette présentation et cette discussion très complète.

2. Relations internationales, point d'étape

Cédric GUILLERME propose un point d'étape sur les relations internationales de l'École normale, axé sur 4 volets majeurs :

- la mobilité étudiante internationale à l'ENS, cœur de métier de la direction des relations internationales (DRI) ;
- la stratégies de l'ENS en matière de partenariats académiques ;
- le soutien de PSL aux coopérations scientifiques internationales ;
- les réponses aux crises internationales dans l'enseignement supérieur et de la recherche, en lien avec PSL.

En 2023-2024, l'ENS a enregistré 180 mobilités entrantes, en programme d'échange, pour des séjours d'un semestre ou d'un an, et 380 mobilités sortantes, en programme d'échange ou en stage, soit la taille d'une promotion complète de normaliens accueillis à l'étranger chaque année. Ces mobilités sont possibles grâce aux 143 partenariats académiques gérés par la DRI, qui permettent aux étudiants de partir dans 54 pays, sur tous les continents.

Pour développer cette mobilité, qui a augmenté en quatre ans d'environ 20 %, la DRI met en œuvre diverses actions de promotion :

- l'organisation, depuis deux ans, de salons des mobilités, où les étudiants de l'ENS peuvent rencontrer les étudiants internationaux, dans le cadre de stands installés à la cafétéria, où ils présentent leur université ;
- l'ouverture des campagnes de mobilités aux mastériens et doctorants ;

- le développement du soutien financier pour la mobilité sortante, afin que les étudiants ne renoncent pas à leur projet pour des raisons pécuniaires.

En quatre ans, le nombre de bourses accordées par la DRI a été multiplié par trois, passant de 45 en 2020-2021 à 150 cette année. Ce développement a été possible grâce à une enveloppe d'Erasmus plus importante, obtenue il y a deux ans, et un budget supplémentaire du MESR pour les étudiants boursiers, qui reçoivent désormais une aide lorsqu'ils effectuent une mobilité internationale.

S'agissant de la mobilité entrante à l'ENS, Cédric GUILLERME évoque l'amélioration de l'accueil et de l'intégration des étudiants internationaux, à travers :

- la mise en place d'une plateforme de parrainage entre étudiants internationaux et étudiants de l'ENS, permettant de créer des binômes avant même leur arrivée en France. L'objectif vise à développer leur nombre, en confiant la cogestion à une association étudiante, à savoir le COF, avec qui la DRI a commencé à échanger ;
- l'organisation d'événements d'accueil et culturels tout au long de l'année ;
- le lancement, il y a quatre mois, d'un groupe de travail, suite au rapport sur les discriminations racistes et xénophobes établi par un groupe d'étudiants internationaux.

Ce dernier a regroupé une trentaine de participants, représentants des étudiants, du corps enseignant et des services administratifs. Il s'est réuni à quatre reprises et a établi une liste de 26 propositions concrètes pour améliorer l'accueil et l'intégration des étudiants. Elle sera présentée prochainement au comité de direction, avec un objectif de mise en œuvre à partir de la rentrée prochaine. L'une de ces mesures consiste à rédiger une charte contre les violences racistes, xénophobes et antisémites, sur le modèle de celle contre les violences sexuelles et sexistes.

Concernant les 143 partenariats académiques en matière de mobilité étudiante, la stratégie de l'École est double et consiste à :

- renforcer les partenariats historiques :
 - en les consolidant à l'aide de conventions ;
 - en transférant à la DRI la gestion du programme Italie, historique et unique, rassemblant une dizaine de partenaires d'excellence autour de l'ENS de Pise notamment ;
 - en faisant rayonner l'École autour de ces partenariats historiques, notamment lors de leur renouvellement ou formalisation, par exemple avec Princeton University, lors de la célébration du centenaire du partenariat, avec l'université de Cambridge, où l'accord a été renouvelé en présence de l'ambassadrice de France au Royaume-Uni, ou avec l'université de Columbia ;
- développer de nouveaux partenariats dans des zones où l'École avait jusqu'à présent peu ou pas d'accords d'échanges formalisés, ce qui a abouti à :
 - de premiers accords avec des universités subsahariennes, au Sénégal en 2023 et au Cameroun cette année ;
 - de premiers accords avec des universités brésiliennes l'année dernière ;
 - la participation à la création du nouveau campus franco-indien en sciences du vivant, soutenu et financé par le ministère des Affaires étrangères français ;

- un partenariat récent avec l'Institut universitaire européen de Florence, pour développer les études européennes à l'ENS ;
- la mise en place d'un nouveau poste de lecteur à Bucarest ;
- la signature d'un accord de partenariat dans le domaine des sciences cognitives avec l'université nationale de Kiev, dans une démarche d'aide à l'Ukraine dans le contexte de la guerre ;
- la signature d'un partenariat en mathématiques avec l'Université de Chicago.

En outre, l'ENS noue des partenariats institutionnels avec les ambassades de France, afin de :

- promouvoir le concours sélection internationale de l'École ;
- accompagner les lauréats du pays concerné : prise de contact par l'ambassade, facilitation de la procédure de visa et exonération des frais associés ;
- octroyer aux lauréats un statut privilégié de boursier du gouvernement français, donnant droit à une couverture sociale, un billet d'avion aller-retour, une exemption des frais de scolarité, etc.

En 2024, quatre lauréats bénéficient de ces partenariats : deux Américains, une Indienne et une Hongroise. L'objectif vise à les développer avec d'autres ambassades, notamment en Afrique.

Cette stratégie des partenariats de l'École est menée en lien avec PSL. La DRI est membre du comité RI de l'université. Dans ce cadre, un besoin, partagé par les différents établissements est remonté. En effet, chacun d'eux a une bonne visibilité globale et maîtrise bien ces questions de mobilité étudiante. En revanche, ils ont une vision moins claire des coopérations scientifiques de leurs chercheurs. De ce constat est né le Global Seed Fund PSL, qui permet de financer l'amorçage de nouvelles coopérations scientifiques ou pédagogiques, et par là même, donne aux établissements, et aux DRI, une vision de l'ensemble des collaborations potentielles. Le bilan montre que l'ENS a déposé le plus grand nombre de propositions dans le cadre des trois premiers appels à projets, et environ un sur deux a été retenu.

Ce programme est plébiscité par les chercheurs. Il bénéficie à la plupart des disciplines, avec un bon équilibre entre Sciences et Lettres. Globalement, les financements sont modestes, de l'ordre de 10 000 euros, mais ils permettent des missions exploratoires à l'étranger, des conférences scientifiques internationales, des projets pédagogiques avec des partenaires internationaux. Le plus intéressant pour l'ENS est de disposer d'une vision exhaustive de l'ensemble des collaborations possibles, que le projet soit retenu ou pas.

Pour conclure, Cédric GUILLERME aborde les crises internationales et les réponses qu'un établissement comme l'ENS peut apporter dans ce contexte. L'École est impliquée depuis une dizaine d'années dans l'accueil de chercheurs et d'étudiants en exil ou en danger, notamment par l'intermédiaire du programme Pause, pour les chercheurs, opéré par le Collège de France, et le programme étudiants invités, piloté par l'association MigrENS. Ils ont déjà bénéficié à de nombreux Afghans, Turcs ou Syriens, par exemple. En outre, ils ont été particulièrement sollicités dans le contexte de la guerre en Ukraine, avec au total 11 chercheurs et chercheuses et 9 étudiants et étudiantes ukrainiens et russes accueillis dans ce cadre. L'ENS a aussi signé deux partenariats avec :

- la Ukrainian Global University, pour donner des cours à distance aux étudiants ;
- l'université nationale de Kiev en sciences cognitives.

S'agissant du conflit israélo-palestinien, Cédric GUILLERME souligne que l'École réfléchit aux actions possibles, en lien avec PSL. Il s'agirait notamment de :

- mobiliser le programme Pause pour accueillir les chercheurs palestiniens et israéliens en exil ;
- accueillir des étudiants palestiniens, via les programmes de bourses de l'ambassade de France au Liban et du consulat général de France à Jérusalem, sur le modèle des partenariats mis en œuvre pour la sélection internationale ;
- rejoindre le consortium d'universités européennes, aujourd'hui appelé Global University Academy.

Sur ce dernier point, il est envisagé de proposer une offre mutualisée de cours d'enseignement supérieur à toutes les populations réfugiées ou déplacées dans le monde, en la co-construisant avec des partenaires locaux. Cette initiative permettrait de répondre aux crises passées, notamment en Afrique, actuelles et futures. Dans ce cadre, Cédric GUILLERME a accompagné la vice-présidente RI de PSL à Oslo, en début du mois.

Frédéric WORMS remercie Cédric GUILLERME pour ce travail considérable sur les partenariats. La DRI a notamment revisité tous les accords et marqué certains très fortement, soutenu tous les étudiants, obtenu des bourses pour renforcer les compléments de financement, mis en œuvre des mesures d'urgence en lien de plus en plus fort avec les départements et les laboratoires. De nombreux projets internationaux de recherche sont menés partout. Tout ceci est en cours de structuration. Aussi, Frédéric WORMS réitère ses remerciements à Cédric GUILLERME pour cette action très intense, avec une équipe petite, mais très bien gérée.

Jean JOUZEL se joint à ces remerciements.

Jean-François ALLEMAND demande si la DRI réfléchit à la durée minimum de stage pour aider au financement d'un trajet en avion, dans le cadre d'échanges d'étudiants sur des périodes courtes. Ainsi, en physique, des demandes ont été formulées pour que les financements dans le cadre des stages soient plus importants.

Cédric GUILLERME remarque que les étudiants obtiennent un bonus écologique lorsqu'ils prennent le train. Par ailleurs, selon la règle appliquée par tous les financeurs, des aides peuvent être accordées pour des stages à partir de deux mois minimum.

Sergii RUDIUK se demande à quel point l'attaque de la Russie contre l'Ukraine permet d'aider des étudiants et enseignants russes au même titre que les Ukrainiens.

Frédéric WORMS fait valoir que ces chercheurs et chercheuses répondent aux conditions très strictes des programmes d'accueil. Il s'agit d'attester de menaces personnelles. Quant aux partenariats académiques, ceux avec la Russie sont suspendus.

Cédric GUILLERME ajoute que les situations de tous les chercheurs accueillis ont été soumises à l'examen d'un comité réunissant l'ensemble des ministères impliqués, notamment des affaires étrangères et de la recherche, de même que le haut fonctionnaire de défense et de sécurité. Ce dispositif ne relève pas d'une décision de l'ENS, mais du gouvernement français.

Anne CHRISTOPHE souligne qu'il n'existe pas de quota en la matière, et l'établissement a répondu positivement à toutes les demandes venant d'Ukraine. Pour ce qui concerne les étudiants, quelques doctorants russes ont été accueillis, parce qu'il fallait vraiment qu'ils fuient leur pays, s'étant exprimés contre la guerre.

Dimitri EL MURR comprend parfaitement cette logique, mais pense qu'il peut s'agir d'une question de présentation, celle-ci donnant l'impression d'une symétrisation, qui n'est peut-être pas très heureuse.

3. Événementiels : Nuit de l'énergie

Stéphanie TROUFFLARD indique que la prochaine Nuit de l'ENS aura lieu le 20 septembre et portera sur la thématique de l'énergie. Les départements ont été sollicités à ce sujet par l'intermédiaire des correspondants. L'objectif vise à comprendre toutes les dimensions de l'énergie, dans une nuit de tous les savoirs, en sciences comme en lettres. Comme lors des précédentes éditions, dont la dernière, en 2022, portait sur l'incertitude et avait réuni plus de 5 000 visiteurs, il est prévu des conférences, des tables rondes, des ateliers et des spectacles. Ils seront proposés par tous les départements de l'École, pour laquelle ces événements sont l'occasion d'ouvrir ses portes et de faire connaître la richesse et la diversité des recherches menées en son sein.

Dans cette perspective, l'ENS s'appuie sur deux chercheurs, qui assurent la programmation : Laurence GRIMAUD, directrice adjointe du département de chimie de l'ENS, et Charles-François MATHIS, historien de l'énergie et membre de l'Institut d'histoire moderne et contemporaine. Le programme doit couvrir toutes les disciplines, avec deux objectifs :

- mobiliser les forces vives de l'École, chercheurs comme étudiants, avec la présence de plus d'une centaine d'intervenants de l'ENS et d'autres institutions et d'artistes ;
- inviter les personnalités les plus en vue aujourd'hui sur les enjeux liés à l'énergie.

Plusieurs thématiques majeures se dégagent et seront le fil conducteur qui guidera la soirée :

- l'énergie et le vivant ;
- les imaginaires énergétiques ;
- les transitions et les systèmes actuels et passés ;
- la matérialité de l'énergie ;
- la perception de l'énergie par les cinq sens.

Un site internet, en cours d'élaboration, sera dédié à cet événement. Un mail d'invitation sera très prochainement envoyé aux membres du conseil scientifique, avec un lien vers ce site, où ils auront accès à l'intégralité de la programmation et à la liste des intervenants et intervenantes.

Il est prévu au total plus d'une cinquantaine de conférences, tables rondes, ateliers ainsi que deux expositions et une dizaine d'événements artistiques, qui se succéderont sur le site du 45 rue d'Ulm, entre 17 heures et 23 heures. Un concert clôturera l'événement sur la grande scène extérieure, qui sera installée dans la cour Pasteur, comme pour la précédente édition. C'est l'aspect un peu festival et festif de cette manifestation. Un partenariat avec *Le Monde* vient d'être mis en place, pour en faire la promotion en amont, mais aussi en aval. Elle sera réalisée sur différents supports de communication, à savoir un tiré à part de quatre pages dans ce journal, qui sortira au moment de l'événement, plusieurs vidéos verticales pour les publics les plus jeunes, ainsi que des podcasts. Par ailleurs, une discussion est en cours en vue d'un partenariat avec France Culture, toujours dans l'objectif de promouvoir le plus largement possible cet événement.

Enfin, Stéphanie TROUFFLARD reprend les mots de Frédéric WORMS pour souligner que : « *En ces temps de fake news et de difficultés à s'accorder sur les faits, il importe plus que jamais de faire*

la preuve du rôle essentiel de toutes les sciences dans le débat public, de leur capacité à dialoguer entre elles et avec les diverses composantes de la société, à la fois dirigeants, associations, individus ou médias, sur un plan local, national et international ».

Bien entendu, tous les membres du conseil scientifique seront conviés à cet événement et l'École normale espère les y retrouver nombreux. L'édition précédente a atteint 5 000 participants, et ce serait formidable de faire aussi bien cette année.

III. Questions diverses

Christophe BATARDY indique qu'il est correspondant violences sexistes et sexuelles, avec Frédérique MARCHAND-BEAULIEU, pour le laboratoire AOROC. Il souligne que les chantiers de fouille sont des zones à risques importants pour les étudiants, la difficulté tenant à la multiplicité des acteurs, qu'ils soient privés ou fonctionnaires, ou issus d'autres universités, même lorsque la fouille porte le label AOROC ou est co-organisée par ce dernier. Dès qu'une affaire est en cours, il est compliqué de mettre en place des procédures vis-à-vis de partenaires très éloignés du fonctionnement de l'École.

Par ailleurs, en tant que correspondant, et sans demander à recevoir une information précise sur la procédure avec les noms des personnes concernées, Christophe BATARDY souhaite être tenu au courant lorsqu'une action s'engage, dans l'éventualité d'être contacté par la victime.

Enfin, suite à une discussion tenue à AOROC, Christophe BATARDY précise qu'il n'est pas totalement convaincu par les remarques concernant l'article 40. Dans l'idéal, on peut concevoir que celui-ci imposant aux fonctionnaires de contacter le procureur, chacun le fasse avec l'accord de la victime. Cependant, il n'est pas convaincu qu'y renoncer protégerait intégralement. En l'occurrence, il ne voit pas sur quelle base on peut estimer qu'un fonctionnaire est tenu de le faire, et en même temps, ne serait pas tenu responsable s'il ne le fait pas. Pour ce qui le concerne, Christophe BATARDY considère qu'un fonctionnaire est susceptible de contacter le procureur, et se demande ce qui peut conduire à ne pas s'y engager.

Myriam FADEL explique que l'École a l'habitude des situations des UMR, qui comptent toujours plusieurs employeurs. Son fil conducteur consiste à prendre des mesures quand elle a la main sur le mis en cause, car disposant de la procédure disciplinaire. Si ce dernier n'est pas un agent de l'ENS, elle se rapproche de son employeur, sinon il ne se passera rien.

Concernant l'article 40, Myriam FADEL se dit assez étonnée de le voir cité par rapport aux violences sexistes et sexuelles, alors qu'on ne se pose pas la question en ce qui concerne les détournements de fonds publics. En outre, le signalement au titre de l'article 40 dans le contexte d'une organisation n'a de sens que si celle-ci n'entreprend rien alors que l'un de ses membres révèle des faits. Par ailleurs, le nombre important de signalements effectués dans ce cadre s'explique par le fait que toutes les formations étaient assurées par des avocats. Cela leur a permis de récupérer de nombreux dossiers.

Myriam FADEL est à la disposition des membres du conseil scientifique pour en discuter, car c'est sa passion.

Jean JOUZEL remercie les membres du conseil pour ces débats intéressants. Il leur souhaite un bel été, et de ne pas être trop déçus dans leurs valeurs communes d'universalité et d'importance de la recherche.

Frédéric WORMS signale que les exposés de Myriam FADEL, Cédric GUILLERME et Stéphanie TROUFFLARD incarnent tout le travail des équipes de l'ENS sur des sujets qui se poursuivent. Il

les remercie pour la présentation des points d'étape de ces dossiers de fond. La direction est à la disposition de toute l'École et des membres du conseil scientifique.

Frédéric WORMS remercie également Jean JOUZEL de cette ouverture finale sur les responsabilités communes, et espère que l'École n'aura pas trop besoin de les rappeler publiquement. En tout cas, elle continuera à les incarner et aura certainement beaucoup de partenaires et de soutien, ainsi que de demandes d'être présente, quoi qu'il arrive, pour défendre la recherche dans un monde qui en a bien besoin.

Jean JOUZEL signale que la prochaine séance du conseil scientifique aura lieu le 12 décembre à 14 heures.

La séance est levée à 13 h 21.